



**BULLETIN**  
de la  
**SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE**  
du **LIMOUSIN**



**TOME XXVI**

**Février 2019**

## TABLE DES MATIÈRES

### Le mot du Président

Marc PARVÉRIE, <i>Quelques types lémovices inédits.</i>	p. 5
Claude FRUGIER, <i>A propos d'une pomme de pin, différent de Limoges en 1447.</i>	p. 13
Claude FRUGIER, Gérard CREPIN & Laurent ROGEON, <i>Blancs à la couronne hybrides de Saint-Pourçain au nom de Louis XI.</i>	p. 15
Jacques VIGOUROUX, <i>Des monnaies de Charles IX au millésime 1572.</i>	p. 20
Arnaud CLAIRAND, Jacques VIGOUROUX & René WACK, <i>Quatre monnaies frappées à Limoges retrouvées pour Louis XIII.</i>	p. 23
Claude FRUGIER, <i>La fin de l'Hôtel de la Monnaie de Limoges vue par la presse locale en 1834.</i>	p. 27
René CHATRIAS, <i>Chroniques d'un patriote.</i>	p. 35
Alain HALARY, <i>Bon anniversaire l'euro !</i>	p. 39
Monnaies, jetons et médailles frappés en Limousin vus en 2018	p. 42

### Illustrations de couverture :

Profil « aquitannique » sur une drachme lémovice 'à la tête coupée'.	Blanc à la couronne hybride Saint-Pourçain / Limoges, au nom de Louis XI.
Huitième d'écu de Louis XIII, 1642, frappé à Limoges.	1/12 <sup>e</sup> d'écu de Louis XIV, 1661 I, portant une double contremarque ottomane.

**Reproduction interdite sauf autorisation de la**  
SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE du LIMOUSIN  
40, rue Charles Silvestre  
87100 LIMOGES

site web : [www.snl87.fr](http://www.snl87.fr)    courriel : [snl87@snl87.fr](mailto:snl87@snl87.fr)

Le contenu des articles n'engage que la responsabilité des auteurs

Directeur de la Publication : Michel BRUNET  
Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2019  
Conception & réalisation : Marc PARVÉRIE  
**ISSN : 1265-3691**

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Michel BRUNET

En 2018, pour cause de neige, nous avons pris la sage décision de repousser d'un mois notre Assemblée Générale de février, afin de ne pas faire prendre de risque à nos fidèles adhérents les plus éloignés de nos trois départements. L'Assemblée Générale s'est déroulée comme tous les ans dans la grande salle conviviale de la maison des associations (dans l'ancienne école du Vigenal). Elle reste un moment fort et très convivial de la Société Numismatique du Limousin, où la grande majorité de nos adhérents se retrouve pour écouter et suivre avec attention les différents comptes rendus de séances, la présentation des membres du conseil d'administration et les approuver par leurs votes. Après l'A.G. nous faisons notre réunion mensuelle ordinaire écourtée ainsi que la distribution de notre bulletin annuel avec les cartes d'adhérents, avant de passer au moment convivial.

Monsieur Joël Grosogeat, un de nos plus anciens membre de la SNL nous a offert un magnifique livre en trois volumes reliés, *Cent ans de numismatique française, 1789-1889*, de E. Dewamin. Nous le remercions chaleureusement encore pour son geste qui nous a tous touchés. Cette superbe édition vient enrichir la grande qualité de notre bibliothèque, qui est accessible en prêt à tous les adhérents de la société.

Nous avons manqué le forum des associations cette année encore, car celui-ci tombe le jour de la réunion mensuelle où nous mettons au point les tout derniers préparatifs de notre bourse annuelle.

Pour les journées du patrimoine cette année nous n'avons pas fait d'exposition, mais le dimanche 16 septembre, des membres de la S.N.L. étaient présent au salon multi-collections d'Ambazac.

Nous avons profité de notre 37<sup>ème</sup> bourse numismatique, pour faire la connaissance des heureux propriétaires d'un trésor creusois récemment découvert. L'épouse de ce couple étant également membre de la SNL depuis quelques mois. A cette occasion, nous avons pu admirer quelques pièces de leur découverte, dont quelques monnaies de Saint-Martial en très bel état. Nous espérons pouvoir prochainement faire un très bel article sur cette découverte dans notre bulletin. Deux nouveaux adhérents se sont inscrits lors de cette bourse, un collectionneur de monnaies de limoges et un très jeune passionné par les monnaies royales, qui va apprendre très vite au contact des plus anciens de nos membres qui l'on déjà pleinement adopté. Nous avons fait l'achat de quelques livres, dont le dernier Gadoury sur les monnaies royales, ainsi que le livre de Jérôme Friteyre sur les monnaies Féodales du Puy.

Notre trésorier Yves Rieux nous a construit et installé un solide support pour pouvoir mieux ranger le matériel dans notre nouveau local de stockage.

Nous avons répondu affirmativement à la demande de Mme Comte-Roumilhac pour le prêt de six vitrines plates pour la mairie de Saint-Laurent les Eglises, afin de protéger et sécuriser les objets prêtés par les gens de la commune pour l'exposition sur le centenaire de la fin de la guerre 1914-1918, la semaine du 11 au 17 novembre 2018. Yves Rieux a profité de l'occasion pour repeindre et remettre en état les vitrines que nous leur avons prêtées.

Notre site internet devrait cette année être légèrement remanié avec des améliorations de présentation afin de le rendre un peu plus pratique en faisant ressortir l'affichage des nouveautés.

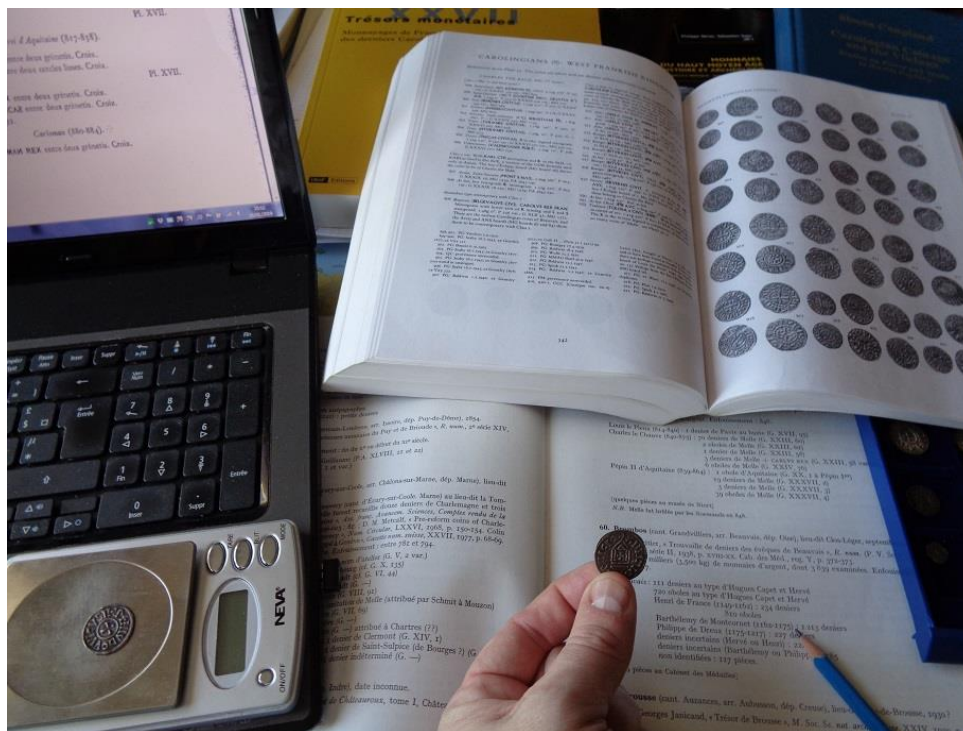
Cette année 2019 commence de façon un peu plus morose pour la SNL, à l'image de nos modestes subventions grignotées par nos élus (budget oblige), peut-être jusqu'à leur suppression totale ?

Nous aurons cette année quatre jours d'expositions en moins, dont le week-end du forum des associations et les journées du patrimoine.

Nous sommes également en attente de salle pour notre prochaine bourse, après la prise de notre habituelle date du 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre par une autre association pour 2019, nous obligeant à changer soit de salle soit de date ! Difficile de changer de date, les plus fidèles de nos marchands sont calés sur cette date depuis plus de 20 ans, il est donc difficile de trouver un compromis entre tous ces marchands et une autre date ne faisant pas concurrence à d'autres bourses. Notre fonctionnement aujourd'hui en dépend, car c'est notre seule rentrée d'argent avec les cotisations de nos membres. La moyenne d'âge de nos adhérents étant très élevée, la relève se fait de plus en plus attendre, malgré le nombre important de petits collectionneurs solitaires que nous côtoyons dans les bourses multi-collections, les jeunes ne s'intéressant plus qu'au virtuel, avec leurs portables et internet.

La vraie reconnaissance de tout notre travail reste inaperçue par beaucoup trop de personnes qui ignorent jusqu'aux mots numismate et numismatique, certains nous assimilant seulement à des détectoristes.

Peut-être sommes-nous responsables, soit par manque d'informations et de publicité pour se faire mieux connaître, soit de contacts avec l'Education nationale afin de faire découvrir dans les écoles les monnaies anciennes aux jeunes élèves nés avec l'euro et pour lesquels les derniers francs, vieux de presque 20 ans, sont déjà de l'histoire ancienne. Nos travaux sur les monnaies nous font rentrer pleinement dans l'histoire de France (et au-delà) ! Nos recherches dans les salles des Archives nationales, départementales ou municipales, dans les bibliothèques, à la Monnaie de Paris, dans les livres numismatiques de référence ou sur Internet... permettent des publications riches en renseignements et détails servant de base à l'identification précise de monnaies très variées. L'étude des valeurs, du poids, de la composition des métaux utilisés, des périodes et des personnages permettent de cerner avec plus ou moins de précision l'époque de mise en circulation, tout comme les médailles commémoratives évoquent des lieux, des personnes et des événements immortalisant les plus grands moments de notre histoire.



Je termine en remerciant, pour leur travail remarquable, les membres de notre équipe de spécialistes responsables du site internet, qui en assument le suivi et la mise à jour constante.

## QUELQUES TYPES LÉMOVICES INÉDITS

Marc PARVÉRIE

### 1. Série DT III 1070 'au *carnyx*'

#### 1.1 Une nouvelle fraction 'au *carnyx*'

Alors qu'une étude sur les fractions dites du « centre-ouest » est encore à paraître dans les *Cahiers Numismatiques*, un nouveau type inédit vient d'être découvert en Haute-Corrèze, dans les environs de Lapleau. Cette fraction en argent (**Fig.1**) pèse 0,34 g pour un diamètre de 8 mm. Elle présente au droit, un profil à la chevelure *aquitanique* à droite ; au revers, un cheval avance à droite surmonté par un *carnyx* très stylisé, avec en-dessous un cercle pointé.



**Figure 1** : fraction 'au *carnyx*' type E2, 0,34 g / 8 mm. Ech. 3:1.

Dans la série des monnaies lémovices 'au *carnyx*', une fraction était déjà connue (**Fig.2**). De style bien différent, le profil du droit, plus grand que le module de la pièce, présente une chevelure à grosses mèches. Au revers, le cheval plus stylisé est tourné à gauche ; le *carnyx* a un œil, une oreille et des dents nettement apparents (**Fig.3**) ; il n'y a rien sous le cheval.



**Figure 2** : fraction 'au *carnyx*' type E1, 0,45 g / 9 mm. Ech. 3:1.



**Figure 3** : comparaison du dessin des *carnyx*.

Ces deux fractions, bien différentes par le style mais aussi par la masse (0,34 et 0,45 g) font-elles parties de la même série ? Cela est difficile à dire, d'autant que le nouveau type, avec le profil à la chevelure *aquitanique* du droit (**Fig.4**) et le cercle pointé du revers, se rapproche plus par le style des monnaies 'à la tête coupée' et des fractions 'au pégase'. S'agirait-il d'une sorte

d'hybride entre les séries 1070 et 1079, cette dernière série ayant par ailleurs ses propres fractions (voir *infra*) auxquelles s'ajoutent les fractions 'au pégase'<sup>1</sup> ?



**Figure 4** : comparaison des profils à la chevelure *aquitannique* de fractions 'au pégase', de la faction au '*carnyx*' et de drachmes 'à la tête coupée'.

Il s'agit là d'un nouvel élément venant conforter l'hypothèse, pour certaines de ces fractions en argent au moins, de frappes locales (de sanctuaires par exemple ?) échappant à tout système monétaire cohérent<sup>2</sup> ? De poids variables et combinant parfois des influences stylistiques diverses, ces petits modules ne seraient pas forcément les divisionnaires des grandes séries voisines, même s'ils en reprennent différents éléments iconographiques.

#### 1.2 Un bronze léger 'au *carnyx*' et à la divinité ornithomorphe ?

La série 1070 'au *carnyx*' vient peut-être également de s'enrichir d'un nouveau type en bronze. Deux exemplaires ont été découverts récemment dans le centre et le nord-est de la Charente. Le premier (**Fig.5**) pèse 2,75 g pour un diamètre de 16 mm. Il présente au droit un profil à droite très stylisé avec une chevelure formée de 3 traits courbes, dont l'un se prolonge pour former un grand nez pointu. Le visage est complété par un œil (fermé ?), une lèvre épaisse et un menton proéminent. Au revers, un cheval à droite à la tête curieusement stylisée (?) est surmonté d'un *carnyx*. Le motif sous le cheval est indistinct, mais il pourrait s'agir de la tête du joueur de *carnyx* (tournée vers la gauche ?). Le second exemplaire, d'un diamètre de 15 mm, est visible sur BD-Pamoch<sup>3</sup>. Le revers est malheureusement plus abîmé et le *carnyx* n'apparaît pas clairement.



**Figure 5** : bronze 'au *carnyx*', 2,75 g / 16 mm. Ech. 2:1.

La zone de découverte et la scène guerrière avec le *carnyx* au revers semblent rattacher ce type inédit à la série 1070 des monnaies lémovices 'au *carnyx*', mais le style est très différent et il est difficile de dire comment un bronze léger pourrait s'intégrer dans cette série composée de très rares statères en électrum (DT 3392 ; type A) et surtout de drachmes (DT 3393-94 ; types B1, C1, D1) et quinaires (types B2/B3, C2) en argent. Il existe bien des exemplaires en très bas billon (DTS 3394A ; type B4), mais ils semblent juste être l'ultime étape de l'altération pondérale et métallique

<sup>1</sup> Feugère 2011 et Parvérie 2017.

<sup>2</sup> Parvérie 2019, à paraître.

<sup>3</sup> [http://bdpamoch.free.fr/p\\_c-reftune.php?IDt=3151](http://bdpamoch.free.fr/p_c-reftune.php?IDt=3151).

de cette série : drachmes (c. 2,1 g) > quinaires (c. 1,85 g) > quinaires légers (c. 1,3 g) / de bas billon / fourrés...<sup>4</sup>



C'est surtout le profil du droit qui est extrêmement intrigant. On peut certes juste y voir une stylisation extrême, mais il est difficile de dire quel type aurait pu être ainsi copié et déformé, que ce soit dans le « centre-ouest » ou au-delà... Ce nez très allongé peut en fait également évoquer le bec d'un oiseau, peut-être d'un échassier. Il pourrait dès lors s'agir d'une représentation d'une divinité ornithomorphe. En raison de l'importance de la grue dans le monnayage lémovice, on pourrait tout d'abord penser à la Grande déesse, épouse d'Esus et de Taranis, transformée par ce dernier avec deux de ses suivantes en grues ; celles-ci retrouveraient leur forme humaine grâce au sacrifice d'un taureau. C'est sans doute cet épisode de la mythologie celtique qui est représenté sur le pilier des nautes (**Fig.6**), conservé aux Thermes de Cluny<sup>5</sup>.

**Figure 6** : représentation du taureau aux trois grues (*Tarvos Trigaranvs*) sur le pilier des nautes.

Cependant, le caractère guerrier du revers inviterait davantage à y voir la déesse des combats (Bodb Catha / Morrigan des Irlandais) qui charge sous la forme d'une corneille et dont les cris galvanisent les guerriers et sèment la panique chez les ennemis<sup>6</sup>. Le tumulte des *carnyx*<sup>7</sup> en serait alors le pendant au revers<sup>8</sup>...

### 1.3 Une variante des potins 'au *carnyx*'

Les potins dits 'à la tête chapeauté' ou 'au *carnyx*' ne sont pas directement liés au territoire lémovice, mais semblent plutôt être une production locale du sanctuaire du Gué-de-Sciaux (Antigny, Vienne)<sup>9</sup>. Treize exemplaires proviennent de fait du site même du sanctuaire, mais des découvertes sont régulièrement signalées en Charente, Charente-Maritime, Vienne, Haute-Vienne et jusqu'en Corrèze, parfois en association avec des drachmes ou quinaires de la série 1070.

Le type le plus courant (**Fig.7**, série A) présente au droit une représentation très stylisée de ce qui pourrait être une tête casquée tournée vers la gauche. Au revers, un *carnyx* tourné vers la gauche, mâchoires ouvertes, laisse s'échapper une volute en S<sup>10</sup>.



**Figure 7** : les potins 'au *carnyx*' du Gué-de-Sciaux. Ech. 1,5:1.

<sup>4</sup> Parvérie 2010 ; plus d'illustrations sur : <http://www.sn187.fr/lemovicescarnyx.htm>.

<sup>5</sup> Schomas 2011, 273-274.

<sup>6</sup> Hollard 2017, 407-408.

<sup>7</sup> Un son inhumain et inquiétant qui semble être la voix d'une divinité guerrière et participe au *tumultus gallicus* rapporté par Diodore de Sicile (V, XXX, 4) et Polybe (II, 29).

<sup>8</sup> Merci à D. Hollard et à L.-P. Delestrée pour leurs analyses et leurs conseils.

<sup>9</sup> Bertrand & Maguer 2007, 113-117.

<sup>10</sup> Sarthre 2000, 269 fig.9 et 270.

Une variante, moins fréquente, avec la tête à droite était signalée dans les découvertes du Gué-de-Sciaux, mais rarement illustrée (**Fig.7**, série B).

Il faut maintenant y ajouter une autre variante (**Fig.7**, série C), illustrée sur notre site depuis quelques temps, mais à ma connaissance jamais publiée, avec au revers le *carnyx* orienté vers la droite. Les deux exemplaires connus ont été découverts en Charente.

## 2. Série DT III 1076 ‘à la grue et au trèfle’

### 2.1 Une fraction ‘à la grue’ en argent ou en bas électrum

Cette fraction (**Fig.8a**), provenant des fouilles du sanctuaire laténien de Tintignac (19), pèse 0,52 g pour un diamètre de 10 mm et semble en bon argent<sup>11</sup>. La présence sur le site de nombreuses drachmes et hémidrachmes de la série ‘à la tête coupée’ a d’abord fait penser qu’il s’agissait d’une fraction inédite de cette série. Mais le motif au-dessus du cheval est en grande partie hors flan et les différences stylistiques sont notables, notamment, au droit, les mèches de la chevelure *aquitannique* recourbées vers le haut et, au revers, la volute sortant de la bouche d’un cheval sexué. Il s’agit là d’éléments plus caractéristiques de la série ‘à la grue’, notamment de la variante de poids léger des quarts de statères DT 3408<sup>12</sup>. Les exemplaires DTS 3477A et n° 8 de la trouvaille de Marcillat (23) ont un motif de droit et de revers et un style en tout point identiques (**Fig.8b**).



a. Exemplaire M264 de Tintignac (19), 0,52 g.

b. Dessin du quart léger n° 3 de Marcillat (23), 1,1 g.

c. Fraction en argent n° 8 de Margerides (19), 0,55 g.

**Figure 8** : quarts légers et fractions ‘à la grue’. Ech. 2,5:1.

Les exemplaires de cette variante pèsent entre 0,9 et 1,1 g<sup>13</sup> pour un diamètre de 12 mm et sont en électrum assez pâle, parfois fourré. Le présent exemplaire est quant à lui apparemment en argent et ne pèse que 0,52 g, soit la moitié de ces quarts légers. Il correspond de fait à la curieuse description donnée par P.-H. Mitard de la fraction n° 8 découverte sur le sanctuaire de Margerides (19). L’image de mauvaise qualité et la forte usure de cette monnaie (**Fig.8c**) ne permettent pas de vérifier si elle est de mêmes coins que celle de Tintignac, mais il apparaît clairement que ces deux fractions sont de même type.

Il existe donc bien dans la série 1076 ‘à la grue’ une fraction « en argent » ou en bas électrum à forte proportion d’argent<sup>14</sup> qui est la réduction modulaire des quarts légers. Il n’est pas impossible d’ailleurs que les mêmes coins aient été utilisés sur des flans plus courts. Cette confirmation vient compliquer encore un peu plus la typologie de cette série qui comprend déjà plusieurs émissions de statères d’électrum évoluant graduellement vers une production de bronze épais sur flans courts, de très rares hémistatères d’or pur, deux types de quarts, ainsi qu’un autre type de fraction<sup>15</sup>, plus léger

<sup>11</sup> Monnaie M 264. Informations aimablement communiquées à la Société Numismatique du Limousin par D. Dussot. Photographie : D. Dussot, S.R.A. Limoges. Pour Tintignac, voir Maniquet 2008, 316-317.

<sup>12</sup> Parvérie 2011. Merci à H. Royer pour le coup d’œil et l’identification.

<sup>13</sup> Au lieu d’1,6-1,8 g pour le type DT 3408.

<sup>14</sup> La surface de la fraction de Tintignac semble avoir par endroits des reflets dorés...

<sup>15</sup> Parvérie 2012, 17, fig.3. La chevelure du droit et le cheval non sexué y sont plus proches du quart DT 3408.



et plus petit (0,3-0,36 g pour un diamètre de 8 mm), en bas électrum à l'aspect plus cuivreux qu'argenté et qui semble la réduction modulaire directe du type DT 3408...

Il est intéressant également de constater que les deux exemplaires connus de cette fraction proviennent de ce qui semble être des dépôts votifs dans des sanctuaires (Tintignac et Margerides). De fait, la question d'une utilisation plus rituelle que véritablement monétaire pour ces fractions d'argent peut se poser<sup>16</sup>...

## 2.2 Une variante B3 du bronze DT 3412/13

Ce beau bronze lémovice 'à la grue' de 5,83 g découvert en Haute-Corrèze (**Fig.9**) présente une petite variante graphique qui n'avait pas été reportée jusque-là : au droit, il y a un petit globule sur la joue, à côté de l'oreille.

On connaissait déjà pour ces bronzes DT 3412/13 une variante 'au poignard'<sup>17</sup> (type B1) dont souvent seule la garde sortant de l'oreille est apparente (type B2), la lame elle-même étant effacée par l'usure ou absente (**Fig.10**). Il y a donc maintenant un type B3 illustré par ce curieux exemplaire avec son petit globule.



**Figure 9** : bronze à la grue, 5,83 g. Ech. 2:1.



**Figure 10** : détails des types B1 (avec le poignard complet), B2 (seulement la garde) et B3 (un globule).

Il est à noter qu'il s'agit bien d'une variante et non d'une simple erreur ou fantaisie de graveur. En effet, la petite tige bouletée qui vient s'ajouter au fleuron trilobé du revers sur les exemplaires de type B est ici double (**Fig.11**, à droite).



**Figure 11** : détails du fleuron trilobé sur les exemplaires du type B.

<sup>16</sup> Voir la conclusion de Parvérie 2019, à paraître. NB : cette fraction y est identifiée à tort comme une 'tête coupée'.

<sup>17</sup> Parvérie 2009.










	DT 3414 (tête à droite / cheval à droite)	BN 4565 (tête à gauche / cheval à droite)	DT 3416 (tête à gauche / cheval à gauche)	DT S 3416A (tête à droite/ cheval à gauche)
Drachme	Nash A1a (cercle lisse) 2,14 g (2 g d'argent fin) 	DT - / Nash A2 (cercle lisse) 2,3 g (2,2 g d'argent fin) 	Nash A3a (cercle lisse) 2,16 g (2 g d'argent fin) 	Nash - (cercle lisse) 2,08 g ? 
	Nash A1b (cercle perlé) 2,05 g (2g d'argent fin) 	DT - / Nash - (cercle perlé) 2,06 g ? 	Nash A3b / DT 3417 1,07 g (1 g d'argent fin) 	DT - / Nash - 1,03 g 
Hémi-drachme	X	DT 3415 / Nash - 1,33 g 	X	X
Fractions	X	Depeyrot 63,64 0,2 et 0,4 g	<i>Fractions (ou héli- drachmes légères) ? 0,6-0,9 g</i>	Inédit (Site du Fâ) 0,4 g

Figure 12 : tableau synthétique des types de la Série 1079 ‘à la tête coupée’.

### 3. Série DT III 1079 ‘à la tête coupée’

Dans la série monométallique 1079 ‘à la tête coupée’ sont connues des drachmes, des hémidrachmes et des fractions en argent. Les drachmes existent en quatre types principaux, faisant varier la position du profil du droit et du cheval du revers (voir **Fig.12** ci-contre).

Pour trois d’entre eux, il existe ce qui semble être un type principal avec le cercle pointé sous le cheval qui est lisse tandis que le collier de la tête coupée est perlé, et une variante avec le cercle perlé sous le cheval et le collier de la petite tête lisse. Cette variante était bien connue pour le type DT 3414 (tête à droite / cheval à droite)<sup>18</sup>.

Elle a été également remarquée sur un exemplaire du sanctuaire de Tintignac<sup>19</sup> (**Fig.13**) pour le type DT 3416 (tête à gauche / cheval à gauche).



**Figure 13** : drachme ‘à la tête coupée’ DT 3416, variante au cercle perlé, 2,06 g. Ech. 2:1.

En voici maintenant un exemplaire (**Fig.14**) pour le DTS 3416A (tête à droite / cheval à gauche).



**Figure 14** : drachme ‘à la tête coupée’ DTS 3416A, variante au cercle perlé, 2,08 g. Ech. 2:1.

Il n’y a donc plus que pour le type BN 4565 (tête à gauche / cheval à droite) que cette variante n’a pas encore été retrouvée.

Les analyses métalliques ont montré que les exemplaires au cercle lisse (DT 3414 / Nash A1a) étaient plus lourds et de moins bon aloi, ceux au cercle perlé (DT 3414 / Nash A1b) plus légers et de meilleur aloi, la teneur en métal étant finalement dans les deux cas identique (2 g)<sup>20</sup>. Il serait intéressant de mener de nouvelles analyses pour vérifier si ces résultats se retrouvent pour les autres types. On pourrait alors être assuré que cette minime variation du motif est bien intentionnelle, systématique, et correspond à des émissions différentes.

<sup>18</sup> Nash A1b.

<sup>19</sup> Monnaie M 272. Photographie : D. Dussot, S.R.A. Limoges.

<sup>20</sup> Sarthre & alii 1996, 16 et 27.

De nombreuses illustrations de monnaies lémovices sont disponibles sur les pages régulièrement mises à jour du site [www.sn187.fr](http://www.sn187.fr). Que soient remerciés ici tous ceux qui contribuent à une meilleure connaissance de ces monnayages, en partageant leurs découvertes et en autorisant la publication de leurs photographies !



- Bertrand I. et P. Maguer (2007), *De pierre et de terre. Les Gaulois entre Loire et Dordogne*, Chauvigny, 113-117.
- Blanchet A. (1910), « Numismatique gauloise : la trouvaille de Marcillat », *Revue Numismatique*, 461-476.
- Delestrée, L.-P. & Tache M. (2007), *Nouvel atlas des monnaies gauloises. III : La Celtique, du Jura et des Alpes à la façade atlantique*, Saint-Germain-en-Laye.
- Feugère M. (2011), « Le dépôt de coins monétaires gaulois de Comiac (Lot) : DT 3416 et 3425 », *Cahiers Numismatiques*, n° 188, juin 2011, 21-32.
- Hollard D. (2017), « La violente nudité de la déesse celtique des combats », *Bulletin de la Société française de numismatique*, n° 72, 407-411.
- Maniquet C. (2008), « Le dépôt cultuel du sanctuaire gaulois de Tintignac à Naves (Corrèze) », *Gallia*, 65, 273-326.
- Mitard P.H. (1979), "Monnaies gauloises d'argent découvertes à Margerides (Corrèze)", *Revue archéologique du centre de la France*, 18, 45-48.
- Muret E. & Chabouillet M. A. (1889), *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, Paris.
- Nash D. (1978), *Settlement & coinage in Central Gaul c.200-50 BC*, BAR IS 39, Oxford.
- Parvérie M. (2019), « Les fractions du centre-ouest », *Cahiers Numismatiques*, à paraître.
- Parvérie M. (2017), « Les fractions 'au pégase' », *Bulletin de la Société Numismatique du Limousin*, tome XXIV, 4-5.
- Parvérie M. (2012), « Statères de poids faibles et fraction 'à la grue et au trèfle' », *Cahiers Numismatiques*, n°192, juin 2012, 15-18.
- Parvérie M. (2011), « Les quarts de statères lémovices à la grue », *Travaux d'Archéologie Limousine*, Tome 31, 131-133.
- Parvérie M. (2010), « Les monnaies lémovices 'au carnyx', un état des découvertes récentes », *Cahiers Numismatiques*, n°185, septembre 2010, 13-20.
- Parvérie M. (2009), « Numismatique gauloise : une variante 'au poignard' des bronzes lémovices 'à la grue et au trèfle' », *Travaux d'Archéologie Limousine*, Tome 29, 153-156.
- Sarthre C.-O. (2000), « L'apport des analyses de monnaies découvertes au Gué-de-Sciaux (Antigny, Vienne) à la compréhension des monnayages pictons », in Bertrand I. (dir.), *Actualité de la recherche sur le mobilier romain non céramique*, Chauvigny, 263-278.
- Sarthre C.-O., Guerra M.-F., Barrandon J.-N. & Hiernard J. (1996), « Les monnaies d'argent du Centre-Ouest de la Gaule. Premiers résultats d'analyses », *Revue numismatique*, 1996, Vol. 6, n° 151, 7-27.
- Schomas H. (2011), *Les images monétaires des peuples gaulois : figures primitives ou expressions d'une société en mutation ?* Thèse de doctorat. Université de Bourgogne.

## A PROPOS D'UNE POMME DE PIN DIFFÉRENT DE LIMOGES EN 1447

Claude FRUGIER

Dans la série des blancs à la couronne de Charles VII frappés à Limoges, ceux de la première et de la quatrième émission sont bien connus<sup>1</sup>. Aucun exemplaire de la deuxième émission du 20 janvier 1447<sup>2</sup> n'a été retrouvé, ce qui laisse à penser qu'elle ne fut pas frappée<sup>3</sup>. Jusqu'ici nous n'avions pas vu de blanc appartenant à la troisième émission ordonnée le 26 mai 1447<sup>4</sup> (poids : 3,059 g – titre : 0,399) mais, récemment, nous avons fait l'acquisition d'un exemplaire (**Fig.1**). Cette émission se distingue par des lis initiaux.



Figure 1 : Coll. Privée, 2,66 g.

Détail du différent - D / R

D/ ✠ K̄T̄R̄ŌL̄V̄S̄FR̄ĀH̄C̄ŌR̄V̄M̄R̄ĒX (différent) • 10°

Ecu sommé d'une couronnelle, accosté de deux autres, dans un trilobe.

R/ ✠ S̄ĪT̄ŌM̄ĀD̄N̄ĪB̄ĒH̄ĒD̄ĪC̄T̄V (différent) • 10°

Croix cantonnée de deux lis de deux couronnelles, dans un quadrilobe.

Ce blanc se caractérise par une pomme de pin en fin des légendes. Royer<sup>5</sup> décrit un exemplaire identique de sa collection qu'il attribue par erreur à Charles VIII.

Nous avons retrouvé deux petits blancs à la couronne de la 3<sup>ème</sup> émission (**Fig.2 et 3**). Ces deux monnaies sont issues du même coin de droit, la pomme de pin étant bien identifiable grâce à l'exemplaire de la figure 2.



Figure 2 : CGB E-auction 104-54789, 1,23 g.

Figure 3 : Dieudonné n° 1550<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Lafaurie 1951, n° 514 et 514b ; Duplessy 1999, n° 519 et 519 c.

<sup>2</sup> Différenciée par un point dans le 1<sup>er</sup> O de chaque légende. Lafaurie signale bien un exemplaire dans la collection Prieur mais il n'a pas été revu.

<sup>3</sup> Idem pour les petits blancs. Pourtant, le 20 janvier 1447 l'atelier fut autorisé à ouvrir des grands blancs jusqu'à 500 marcs, des petits blancs jusqu'à 600 marcs et le 24 février des petits blancs jusqu'à 500 marcs (Saulcy 1887, p. 183-185).

<sup>4</sup> Lafaurie 1951, 514 b ; Duplessy 1999, 519 b.

<sup>5</sup> Royer, 1917, p.46.

<sup>6</sup> Dieudonné 1932, n° 1550, planche XXVIII. Remerciements à J.Y. Kind pour la photo de cette monnaie à la BnF.

Un différent semblable est visible sur un double tournois de cette même émission. D'autres exemplaires portent le symbole trifolié indiquant qu'ils furent frappés à partir de 1456. Par contre, il faut noter l'absence de différent sur l'écu d'or<sup>7</sup>.

Lafaurie<sup>8</sup> mentionne une pomme de pin pour l'année 1447. Cependant, l'existence de deux blancs à la couronne de la première émission portant une pomme de pin (**Fig.4 et 5**) montre que l'apparition de cette marque est antérieure à cette date. Or nous savons que les très nombreux exemplaires de la première émission que nous connaissions jusqu'ici ont comme différent une roue de moulin<sup>9</sup>.



**Figure 4** : Blanc 1<sup>ère</sup> émission.

Vente Crinon 10/2015, coll. Teitgen, lot 106,  
2,62 g. Pédigrée : Collection Théry, vente  
Vinchon 21-22 avril 1964, lot n° 575.  
Titulature fautée, il manque le X à REX.  
Malheureusement le revers n'est pas illustré.



**Figure 5** : E-auction 47-19717, 1,98 g.

Il ne fait aucun doute qu'un maître signa sa production de cette pomme de pin peu avant 1447 comme le prouvent ces deux très rares blancs. Malheureusement, les textes ne mentionnent aucun nom de maître pour cette période.



Belaubre J. (1988), *Les collections monétaires, monnaies médiévales, II, l'ère du gros*, Paris.

Dieudonné A. (1932), *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale, tome II, de Louis IX à Louis XII*, Paris.

Duplessy J. (1999), *Les monnaies françaises royales, tome I, 2<sup>e</sup> édition*, Paris.

Frugier C. (2012), « Variétés de la première émission du blanc à la couronne de Charles VII frappé à Limoges », *Bulletin de la Société Numismatique du Limousin*, tome XIX, 13-18.

Lafaurie J. (1951), *Les monnaies des Rois de France, t. 1, Hugues Capet à Louis XII*, Paris-Bâle.

Royer (1917), *Numismatique du plateau central*, Limoges.

Saulcy F. (de) (1887), *Documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François I<sup>er</sup>*, tome III, Macon.

<sup>7</sup> Aucun écu d'or frappé avant juin 1456 ne présente de différent de maître. Le fleuron à 3 pampres ou symbole trifolié (Maître Du Peyrat) n'apparaît qu'à partir de la 7<sup>ème</sup> émission (26 juin 1456) sur les écus d'or.

<sup>8</sup> Lafaurie 1951, p.96.

<sup>9</sup> Aussi appelé fleuron rosacé.

## BLANCS A LA COURONNE HYBRIDES DE SAINT-POURÇAIN AU NOM DE LOUIS XI

Claude FRUGIER, Gérard CREPIN, Laurent ROGEON

Au cours de nos recherches sur les blancs à la couronne de Louis XI, nous avons eu connaissance d'un exemplaire assez surprenant. Le droit correspond à celui d'une pièce de l'atelier monétaire de Saint-Pourçain. Le style du revers est fort différent, le point 10<sup>e</sup> et la marque du maître désignent la Monnaie de Limoges. A l'évidence, nous sommes en présence d'une pièce hybride d'atelier, associant le droit d'une monnaie de Saint-Pourçain avec un revers de Limoges.

Le blanc à la couronne de Louis XI, qui connut deux émissions, se reconnaît par la présence d'une croisette initiale<sup>1</sup>. Une première émission fut ordonnée le 31 décembre 1461<sup>2</sup> (poids : 3,022 g – titre : 0,359). La deuxième émission, frappée à partir du 4 janvier 1474 (L. 534 ; D. 550C), se distingue par un poids plus faible (2,846 g), sans modification du titre. Sans autre élément que leur poids il est pratiquement impossible de distinguer de manière certaine les blancs de la deuxième émission de ceux de la première.



**Figure 1** : Coll. privée. Hybride 1- Saint-Pourçain – Limoges. Ech. 2:1.

D/ ✠ LVDVICVS ✠ DEI ✠ FRANCORVM ✠ REX ✠

Ecu de France entre trois couronnelles, dans un trilobe.

R/ ✠ SIT ✠ NOMINE ✠ DNI ✠ BENEDICTV ✠ 1/4 ✠ 2/3 ✠ 10<sup>e</sup>

Croix cantonnée de deux couronnelles et de deux lis, dans un quadrilobe.

Au droit, ce blanc présente le style très particulier de Saint-Pourçain : L'épigraphie est peu soignée avec des lettres hautes et élancées, certaines gravées en « bâtons », les O en forme de losange, A non barrés. A noter, l'inhabituelle présence de DEI dans la titulature royale. Le X manque à REX, le point d'atelier est absent. On remarque la présence du signe abrégé<sup>3</sup> attaché au R de FRANCORVM. La grosse fleur pédonculée à quatre pétales (**Fig.2a**) est la marque d'un maître inconnu.

<sup>1</sup> Les monnaies de Louis XII se différencient par un lis couronné en signe initial.

<sup>2</sup> Lafaurie 1951, n° 534 ; Duplessy 1999, n° 550.

<sup>3</sup> Belaubre 1982.

Cependant, au revers, le style est assez différent, la gravure beaucoup plus appliquée laisse apparaître une graphie des lettres très régulière et de type habituel. Le point placé sous la 10<sup>e</sup> lettre et la rose<sup>4</sup> à la fin des légendes, (**Fig.2b**), désignent l'atelier monétaire de Limoges.



a. Différent utilisé par un maître de Saint-Pourçain inconnu.



b. François Audier maître de la Monnaie de Limoges (fin 1470 à 1483)

**Figure 2** : Différents des maitres.

Pour l'instant, nos recherches nous ont permis de retrouver trois autres exemplaires (**Fig. 3, 4 et 5**).



**Figure 3** : hybride 2 - vente Internet. Ech. 1,5:1.



**Figure 4** : hybride 3 - Coll. privée. Ech. 1,5:1.

**Figure 5** : hybride 4 - vente Internet. Ech. 1,5:1.

L'examen comparatif de ces quatre monnaies montre qu'elles sont toutes issues de coins de droit différents. Par contre, les revers 1 et 4 proviennent du même coin.

### Les blancs à la couronne de Saint-Pourçain et de Limoges

Les blancs à la couronne émis à Saint-Pourçain se particularisent par leur diversité. Nous les diviserons en trois groupes. Seules les monnaies du 1<sup>er</sup> groupe, qui se rattachent par leur style et leur graphie au type hybride, seront prises en compte dans cette étude<sup>5</sup>. A l'inverse, tous les exemplaires de Limoges sont analogues et conformes au type officiel.

Notre observation porte sur vingt-deux blancs de Saint-Pourçain<sup>6</sup> et quatorze de Limoges.

<sup>4</sup> Différent utilisé par le maître François Audier qui exerça à partir de la fin de l'année 1470 jusqu'à la fin de l'année 1483. Toutes les monnaies frappées au cours de cette période arborent cette marque. Les blancs de la première émission portent un trèfle ou trèfle à foliole appointé différent du maître Jehan du Peyrat.

<sup>5</sup> Les blancs des deux autres groupes sont d'un style très différent, avec ou sans différent de maître et de ponctuation.

<sup>6</sup> Il en existe une vingtaine dans le catalogue des monnaies royales françaises de la BnF, malheureusement elles ne sont pas photographiées et ne font l'objet que d'une description sommaire.



**Monnaies de Saint-Pourçain :**

Les monnaies du 1<sup>er</sup> groupe seront classées selon trois variétés :

- 1<sup>ère</sup> variété : titulature et graphie identiques au type hybride.
- 2<sup>ème</sup> variété : un seul changement, la disparition du signe abrégé **R**
- 3<sup>ème</sup> variété : au droit, même titulature. Au revers, DOMINI au lieu de DNI.

1<sup>ère</sup> variété



Figure 3 : ex. vente iNumis 26, n° 248, 2,34g. Ech. 1,5:1.

D/ ✠LVDVICVS ✠ DEI ✠ FRANCO ✠ REX ✠  
 R/ ✠ SIT ✠ ROMAN ✠ DNI ✠ BENEDICTVM ✠ • 11<sup>e</sup>

Rien ne différencie le droit de celui du type hybride. Même style, même gravure des lettres. La titulature porte indifféremment REX ou RE. Au revers, la graphie des lettres est similaire à celle du droit, certaines pièces portent BENEDICTV et d'autres BENEDICTVM. Le point sous la 11<sup>ème</sup> lettre et le différent de maître désignent l'officine de Saint-Pourçain. Cet exemplaire, ainsi que deux autres, est issu du même coin de droit que l'hybride 1. Ainsi, par le droit, les pièces de cette variété se rattachent au type hybride. Dix exemplaires examinés.

2<sup>ème</sup> variété



Figure 4 : Coll. Privée. Ech. 1,5:1.

D/ ✠LVDVICVS ✠ DEI ✠ FRANCO ✠ RV ✠ REX ✠  
 R/ ✠ SIT ✠ ROMAN ✠ DNI ✠ BENEDICTVM ✠ • 11<sup>e</sup>

Nous retrouvons les mêmes caractéristiques mais le signe abrégé a disparu. Le revers reste le même. Ce type semble rare avec seulement deux exemplaires.

3<sup>ème</sup> variété



Figure 5 : Ech. 1,5:1.

D/ † LVDVICVS ★ DEI ★ FRATRORVM REX †  
 R/ † SIT ★ NOMEN ★ DOMINI ★ BENEDICTV † • 11<sup>e</sup>

Au droit, même titulature. Au revers, DNI se développe en DOMINI. Par contre, la graphie change laissant deviner le travail d'un autre tailleur. Enfin, sur les dix exemplaires que nous avons pu examiner, quatre sont marqués d'un point sous les croisettes initiales et six au revers uniquement. Ce point qui figure aussi sur les gros de roi laisse supposer que les frappes de ces deux espèces furent contemporaines<sup>7</sup>. Nous ignorons le sens de cette marque.

### Monnaies de Limoges :



Figure 6 : Coll. Privée. Blanc de Limoges, 2e ém. 3,06 g. Ech. 1,5:1

D/ † LVDVICVS ★ FRATRORV ★ REX †  
 R/ † SIT ★ NOMEN ★ DNI ★ BENEDICTV † • 10<sup>e</sup>

Nous remarquons une gravure de meilleure qualité. La graphie est très régulière avec un O normal, les I renflés en leur milieu et les légendes conformes aux prescriptions. Autre différence notable : la forme de l'écu a une pointe inférieure en ogive, dont l'arrondi part au milieu des flancs alors que celui de Saint-Pourçain est gravé avec le bord inférieur arrondi à la pointe. Le point placé sous la 10<sup>e</sup> lettre désigne l'atelier de Limoges, la rose une 2<sup>ème</sup> émission. Tous les exemplaires connus sont du même style, sans variétés à l'exception, au revers, du cantonnement de la croix. Un examen comparatif ne permet pas de mettre en évidence l'existence de coin commun entre ces exemplaires et les blancs hybrides.

Il est évident que les coins de revers destinés à la fabrication des blancs hybrides ne furent pas gravés pour Saint-Pourçain mais qu'ils avaient été initialement préparés pour Limoges. Compte tenu de tous ces éléments, nous pouvons dire que ces blancs à la couronne hybrides, reliés par le droit à la première variété, furent frappés en la Monnaie de Saint-Pourçain. Par contre, aucun indice ne permet de déterminer l'ordre chronologie de ces deux fabrications<sup>8</sup>. Nous savons seulement que le différent du maître Jehan Audier permet d'attribuer les blancs hybrides à la deuxième émission ordonnée le 4 janvier 1474.

Pourquoi cette fabrication ? Nos recherches ne nous ont pas permis d'en retrouver la trace. Une telle mention pourrait se trouver dans les comptes de la Monnaie de Limoges à la rubrique recettes et dépenses comme par exemple le remboursement au maître pour certains frais. Malheureusement ces archives n'ont pas été conservées.

Une fabrication frauduleuse aurait nécessité l'emploi de plusieurs coins de droit et de revers provenant de deux ateliers monétaires différents. Notre faible échantillon de quatre exemplaires montre qu'au moins quatre coins de droit et trois coins de revers ont servi à l'émission.

<sup>7</sup> On retrouve la même similitude de style avec les gros de roi à l'O losangé.

<sup>8</sup> Cette remarque vaut pour l'ensemble des blancs à la couronne frappés dans cet atelier. En l'absence de textes connus leur classement s'avère particulièrement ardu et hasardeux.

Cependant le nombre de coins de revers devait être plus élevé<sup>9</sup>. Ainsi, on peut estimer que cette production ne fut pas anecdotique mais relativement importante. De ce fait, cette hypothèse ne sera pas retenue<sup>10</sup>.

Il est probable qu'un tailleur fit défaut en la Monnaie de Saint-Pourçain<sup>11</sup>, et, en attendant que l'on en eût nommé un autre, il fut demandé à la Monnaie de Limoges de pourvoir l'atelier de Saint-Pourçain en coins de revers. Pourquoi ce choix de Limoges alors que les Monnaies de Bourges ou Lyon sont beaucoup plus proches ? On peut penser que c'est en raison de la grande ressemblance du différent de maître de ces deux ateliers.

Nous connaissons très peu de choses sur le personnel de Saint-Pourçain durant le règne de Louis XI. Le nom de deux maîtres est parvenu jusqu'à nous : Guillaume ou Gilbert Pajot (1464 à 1467), et Jacquet Legrand nommé pour trois ans en 1474. Jean Aigrebouche était tailleur de la Monnaie le 15 janvier 1466 ; il fut nommé le 8 mars 1467 tailleur de la Monnaie de Sainte-Menehould<sup>12</sup>. Concernant la Monnaie de Limoges, au nom des deux maîtres déjà mentionnés, nous pouvons ajouter celui des gardes : Bartholomé Audier, Jean de Sandelles, Pierre Maledan et Colin Marron. Par contre, nous ignorons tout du ou des tailleurs.



Belaubre J. (1982), « Le trésor d'Uzès », *Revue Numismatique*, Volume 6, Numéro 24, 92 – 154.

Belaubre J. (1988), *Les collections monétaires, monnaies médiévales, II, l'ère du gros*, Paris.

Bompain M. & Dumas F. (2000), *Numismatique médiévale : monnaies et documents d'origine françaises (L'atelier de médiéviste 7)*, Turnhout.

Clairand A. & Kind J.-Y. (2017), « Les sentences prononcées à l'encontre des maîtres et des officiers monétaires du royaume, d'après les registres criminels de la sous-série Z1b des Archives nationales, I/ 1470-1491 (Z1b 30) », *Complément aux Cahiers numismatiques de la SÉNA 214*.

Dieudonné A. (1932), *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale, tome II, de Louis IX à Louis XII*, Paris.

Duplessy J. (1999), *Les monnaies françaises royales, tome I*, 2<sup>e</sup> édition, Paris.

Frugier C. (2013), « L'écu d'or à la couronne de Louis XI frappé à Limoges », *Bulletin de la société numismatique du limousin*, tome XX, 19-20.

Lafaurie J. (1951), *Les monnaies des Rois de France, t. 1, Hugues Capet à Louis XII*, Paris-Bâle.

Rondot N. (1904), *Les médailleurs et les graveurs de monnaies jetons et médailles en France*, Paris.

Saulcy F. (de) (1887), *Documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier*, tome III, Macon.

<sup>9</sup> En réalité, une paire de coins se compose généralement de trois ou quatre coins : un coin de droit (la pile) et deux ou trois coins de revers (le trousseau). Le trousseau, coin mobile, tenu par le monnayeur et frappé par le marteau s'use plus vite que la pile fixée dans le billot. Un rapport de 1 à 3 par exemple nécessite la délivrance de 12 trousseaux.

<sup>10</sup> De plus, la fabrication et l'usage des coins étaient particulièrement surveillés « Le tailleur exercera son office en personne et ne baillera ni ne changera aucuns fers à aucun monoyers sans la présence et ordonnance des gardes... ». Il ne « baillera aucuns fers qui ne soient entièrement taillés » auxquels il manque quelques éléments, lettre, différent ou ponctuation. Les « fers » étaient détenus par le garde qui en surveillait l'utilisation et en reprenait possession dès que la frappe était terminée avant de les ranger dans son coffre.

<sup>11</sup> Cette absence ne devait pas être récente, le tailleur étant tenu de délivrer un nombre de paires de coins d'avance suffisant pour ne pas entraver le fonctionnement de la Monnaie.

<sup>12</sup> Rondot 1904, p. 207.

**DES MONNAIES DE CHARLES IX AU MILLESIME 1572**

Jacques VIGOUROUX

Si les écus d'or au soleil de Charles IX frappés à Limoges ne sont, en général, pas rares, il n'en est pas moins vrai que certains millésimes ne sont pas courants. C'est le cas de ceux des années de la deuxième partie du règne de ce roi. Ainsi, nous n'avons pas retrouvé de spécimen pour 1569, 1572 et 1574, et seulement trois exemplaires pour 1571 et deux pour 1573. Notons qu'il n'y a pas eu de frappe en 1570 car l'hôtel des monnaies était fermé "*parce qu'il ne s'est trouvé aucun qui ayt voulu prendre la ferme*"<sup>1</sup>.

En ce qui concerne l'année 1572, deux maîtres ont dirigé la Monnaie.

De janvier à avril, Jehan Juge, qui occupait la fonction de juge-garde, fait travailler la Monnaie par commission sous la main du roi. Il a pour différent une tour. Dans la boîte de son ouvrage, apportée en la Cour des monnaies le 16 mai 1573 et ouverte le 22 en suivant, il y a six deniers écus d'or au soleil, représentant une frappe comprise entre 1 000 et 1 200 écus (y compris des ½ écus par équivalence). Nous n'en avons pas retrouvé d'exemplaire.

De mai à décembre, c'est Jacques Juge qui assure la maîtrise, toujours sous la main du roi.

Récemment, nous avons eu la possibilité d'étudier un écu d'or au soleil daté 1572 (**Fig.1**) dont voici la description :



**Figure 1** : écu d'or au soleil daté 1572. Ech. 1,5:1.

A/ soleil CAROLVS . IX . D . G . FRANCO . REX

Ecu de France couronné. Point 10°.

R/ croix CRISTV . REN . VINCIT . ET . IMP 1572 feuille

Croix fleurdéliée avec différent d'atelier dans un losange incurvé en cœur. Point 10°.

Nous attribuons le différent "feuille" à Jacques Juge (**Fig.2**).



**Figure 2** : une feuille (détail).

Les écus d'or sont au titre de 0,958, à la taille au marc de 72,5 et au poids légal de 3,375 g. Le poids de cet exemplaire est de 3,320 g.

<sup>1</sup> Archives nationales, sous-série Z1b, cote 301.

Dans les ouvrages de référence, nous les retrouvons sous les numéros suivants : Duplessy 1057<sup>2</sup> ; Lafaurie 890<sup>3</sup> ; Sombart 4904<sup>4</sup>.

Nous connaissons ce différent car nous l'avons rencontré sur des doubles sols parisis, l'écu d'or et le double sol parisis étant les deux seules monnaies frappées cette année-là.

La boîte de ce maître est apportée à la Cour des monnaies avec celle de Jehan Juge. Sont présents à son ouverture Jehan Bayard, tailleur, et Jehan Duboys, garde, tous deux de la Monnaie de Limoges. Dans cette boîte, on trouve neuf deniers écus au soleil, ce qui représente une frappe comprise entre 1 600 et 1 800 écus (y compris des ½ écus par équivalence).

Souhaitons que prochainement apparaissent les trois écus d'or manquants.

Toujours pour l'année 1572, et concernant toujours ces deux maîtres, nous avons constaté une modification concernant les doubles sols parisis. Notons que les légendes peuvent avoir des variantes telles que : CAROL, CAROLVS ... ou FRAN, FRANC, FRANCO ou FRANCOR ...

Voici la description d'un double sol parisis, du 1<sup>er</sup> type, frappé durant la maîtrise de Jehan Juge (**Fig.3**).



**Figure 3** : double sol parisis frappé durant la maîtrise de Jehan Juge. Ech.1,5:1.

A/ croix CAROL . IX . D . G . FRAN . REX . 1572 . I . tour

Trois lis posés 2 et 1 sous une couronne.

R/ croix SIT . NOME . DNI . BENEDICTVM

Croix cléchée fleurdéliée. Point 10<sup>e</sup>

Maintenant, la description d'un autre double sol parisis frappé durant la maîtrise de Jacques Juge (**Fig.4**).



**Figure 4** : double sol parisis frappé durant la maîtrise de Jacques Juge. Ech.1,5:1.

<sup>2</sup> Duplessy J. (1999), *Les monnaies françaises royales*, tome II, 2<sup>e</sup> édition, Maison Platt, Paris.

<sup>3</sup> Lafaurie J. et Prieur P. (1956), *Les monnaies des rois de France*, II, François I<sup>er</sup> à Henri IV, Paris-Bâle.

<sup>4</sup> Sombart S. (1997), *FRANCIÆ IV*, éditions Les Chevaliers-légers, Paris.

A/ croix CAROLVS . IX . D . G . FRANCO . REX .

Trois lis posés 2 et 1 sous une couronne. Point 10<sup>e</sup>

R/ croix SIT . NOMEN . DNI . BENEDIC . 1572 I feuille

Croix cléchée fleurdelisée. Point 10<sup>e</sup>

Nous pouvons observer qu'en plus du remplacement de la tour par la feuille, le millésime est passé de l'avvers au revers.

Tous les exemplaires de cette monnaie frappée par Jehan Juge ont 1572 à l'avvers et ceux fabriqués par Jacques Juge l'ont au revers.

Maintenant, voici un double sol qui a dû être frappé lors du changement de maîtres.



**Figure 5** : double sol frappé lors du changement de maîtres. Ech. 1,5:1.

A/ croix CARO . IX . D . G . FRANCO . REX .

Trois lis posés 2 et 1 sous une couronne. Point 10<sup>e</sup>

R/ croix SIT . NOMEN . DNI . BENEDIC . 1572 . I feuille

Croix cléchée fleurdelisée. Point 10<sup>e</sup>

En regardant bien l'avvers, on s'aperçoit que sous la lettre R de REX un 5 est encore visible. C'est celui de 1572. Au revers, on remarque également que la feuille de Jacques Juge est insculpée sur la tour de Jehan Juge. Ceci démontre qu'il a été utilisé des coins retouchés par le tailleur de la Monnaie.



**Figure 6** : détail du R.



**Figure 7** : (détail)

Dans les ouvrages de référence, ce double sol parisis a les numéros suivants : Duplessy 1085A ; Lafaurie 915 ; Sombart 4466.

## QUATRE RARES MONNAIES FRAPPÉES À LIMOGES RETROUVÉES POUR LOUIS XIII

Arnaud CLAIRAND, Jacques VIGOUROUX & René WACK

Dans une communication précédente, nous écrivions que, des monnaies frappées à Limoges, celles du règne de Louis XIII étaient les plus rares après celles du règne de Louis XII<sup>1</sup>. Si rien de nouveau n'est apparu pour ce dernier règne, il n'en est pas de même pour l'autre. La Monnaie de Limoges n'étant pas un atelier des plus prolifiques sous Louis XIII, de nombreux types et millésimes n'ont pas encore été retrouvés.

De 1610 à 1643, quatre maîtres vont se succéder en cette Monnaie<sup>2</sup> :

1612-1617 : Pierre Guibert avec pour différent un heaume<sup>3</sup>,

1619-1622 : Albert Pinchault avec pour différent un pigeon<sup>4</sup>,

1629-1632 : Pierre Boisse avec pour différent la lettre B<sup>5</sup>,

1641-1644 : Jean Ardant avec pour différent un soleil<sup>6</sup>.

En ce qui concerne les graveurs, de 1610 à 1618, nous trouvons Jacques Jolivet qui décède aux environs du 15 décembre 1618<sup>7</sup>. Puis, Isaac Jolivet, commis le 22 février 1619, pourvu au mois d'août suivant pour l'office de tailleur héréditaire de la Monnaie à la place de son père Jacques Jolivet<sup>8</sup>. Il est reçu par la Cour des monnaies le 3 septembre. Le 16 avril 1632, il est encore signalé comme tailleur. Leurs différents nous sont inconnus car nous n'avons pu les identifier sur les monnaies, peut-être n'en ont-ils pas. La dernière mention retrouvée du règne de Louis XIII relative à la gravure de coins pour l'atelier de Limoges date de 1632 et concerne Jean Darmant dit Lorfelin, graveur général, qui grava deux poinçons d'effigie<sup>9</sup>.

Avec nos amis Arnaud Clairand et René Wack, nous allons vous présenter quatre monnaies qui compléteront le site Internet de la Société Numismatique du Limousin<sup>10</sup>. Elles ont été frappées au cours de trois maîtrises différentes : Pierre Guibert, Albert Pinchault et Jean Ardant. Si la première est d'un type connu, l'écu d'or au soleil, le millésime n'avait pas encore été vu. Il s'agit de 1641, date du début de bail de ce maître. Au cours de cette année, il sera frappé des écus et demi-écus d'or, des demis et quarts de franc. À ce jour, seul le demi-franc avait été retrouvé et n'était connu que par un unique exemplaire. Nous savons que le 18 mai 1641, Jean Darmant dit Lorfelin déposa au greffe de la Cour des monnaies un poinçon pour les demi-francs (10 sols 8 deniers) et un poinçon pour les quarts de franc (5 sols 4 deniers) qui seront retirés le jour même par le maître Jean Ardant<sup>11</sup>.

La boîte de cette année-là fut apportée à la Cour des monnaies le 28 mars 1642 et son ouverture eut lieu le 23 juillet 1642 en présence du procureur général du roi en l'absence de Jean

<sup>1</sup> Vigouroux J. (2012), « Un rare demi-franc de Limoges », *Société Numismatique du Limousin*, tome XIX.

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur les différents des maîtres de la Monnaie de Limoges voir : Arbez F. & Vigouroux J. (2010), « Les différents à la Monnaie de Limoges de 1610 à 1715 », *Cahiers numismatiques*, 184, juin 2010, p. 25-32.

<sup>3</sup> Archives nationales, Z<sup>1b</sup> 77, 302, 320, 398 et 882.

<sup>4</sup> Archives nationales, Z<sup>1b</sup> 78, 303, 320, 400, 401 et 504.

<sup>5</sup> Archives nationales, Z<sup>1b</sup> 303, 320 et 403.

<sup>6</sup> Archives nationales, Z<sup>1b</sup> 83, 303, 320 et 408.

<sup>7</sup> Archives nationales, Z<sup>1b</sup> 47, 397, 398, 400 et 401.

<sup>8</sup> Archives nationales, Z<sup>1b</sup> 79, 401 et 562.

<sup>9</sup> Archives nationales, Z<sup>1b</sup> 564 et 622.

<sup>10</sup> [www.sn187.fr](http://www.sn187.fr)

<sup>11</sup> Archives nationales, Z<sup>1b</sup> 348A.

Ardant<sup>12</sup>. Cette boîte contenait 18 écus et demi-écus d'or valant 93 livres 12 sols, ce qui représente une frappe de 3514 écus de 5 livres 4 sols et demi-écus d'or par équivalence, pesant 48 marcs 68/145<sup>ème</sup> de marc, faite en cinq délivrances seulement, la première le 2 août et la dernière le 13 décembre 1641. Pour l'argent, il y a 4 demis et quarts de franc (de 13 sols 6 deniers et 6 sols 9 deniers) valant 2 livres 14 sols, pesant 73 marcs 3,5 gros 12 grains ce qui représente une frappe de 2520,48 demi-francs et quarts de franc. Ces monnaies furent mises en circulation suite à quatre délivrances faites le 1<sup>er</sup> et 14 août ainsi que les 4 et 31 octobre 1641.

Voici la description de l'écu d'or de 1641 enfin retrouvé (**Fig.1**) :

A/ (soleil) LVDOVICVS . XIII . D . G . FRAN ET . NAVA . REX (légende commençant à 12 h.), écu de France couronné. Il est à noter la présence du point 10<sup>e</sup>, sous le X de XIII, point qui perdurera jusqu'en 1646 sur le monnayage d'or alors qui avait disparu à Limoges après 1622.

R/ (soleil). CHRISTVS . REGNAT . VINCIT. ET. IMP.. 1641, (légende commençant à 12 h.), croix anillée fleurdelisée portant en cœur un I.

Duplessy<sup>13</sup> : 1282 ; Droulers<sup>14</sup> : 1 ; Gadoury<sup>15</sup> : 53.



**Figure 1** : écu d'or 1641. Ech. 1,5:1.

Un écu d'or de Limoges au millésime 1642 provenant du dépôt monétaire de Montrichard<sup>16</sup>, présente nettement au revers le 2 du millésime regravé sur un 1. Le coin de revers de l'exemplaire de Montrichard est toutefois différent du coin de l'écu d'or de 1641.

Les deuxième et troisième monnaies présentées sont d'une dénomination que nous n'avons pas retrouvée à ce jour, des quarts de franc. Rares pour tous les ateliers, nous avons le plaisir d'en publier deux de millésimes différents : 1614 et 1620.

Voici la description du quart de franc 1614, frappé par Pierre Guibert (**Fig.2**) :

A/ LVDOVICVS . XIII . D G . FRAN . ET . NAVA . REX., (légende commençant à 7 h.), buste enfantin du roi à droite, tête aurée, cuirassé avec fraise. Lettre d'atelier I sous le buste.

R/ + . SIT . NOMEN . DNI . BNEDICTVM . (heaume) . 1614 ., (légende commençant à 12 h.), croix fleuronée et fleurdelisée, avec en cœur une L.

<sup>12</sup> Archives nationales, Z<sup>1b</sup> 303 et 320.

<sup>13</sup> Duplessy J. (1999), *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, tome II. 2<sup>e</sup> édition.

<sup>14</sup> Droulers F. (2012), *Répertoire générale des monnaies de Louis XIII à Louis XVI (1610-1792)*, 5<sup>e</sup> édition.

<sup>15</sup> Gadoury V. (2012), *Monnaies royales françaises, 1610-1792*. Monaco.

<sup>16</sup> Clairand A., Jambu J., Kind J.-Y. (2015), « Le trésor de Montrichard (Loir-et-Cher), vers 1661-1662 », *RN 172*, p. 9-38, n° 19.





**Figure 2** : quart de franc 1614. Ech. 1,5:1.

La boîte de l'année 1614 fut apportée à la Cour des monnaies le 24 mars 1615 et ouverte le 2 avril suivant<sup>17</sup>. À l'intérieur, s'y trouvaient 24 demis et quarts de franc, pesant 437 marcs, ce qui représente une fabrication d'environ 15076,5 demis et quarts de franc. Ces monnaies furent mises en circulation suite à neuf délivrances, entre le 18 janvier et le 17 décembre 1614.

Le second quart de franc est au millésime 1620 (**Fig.3**). Il a été frappé au cours de la maîtrise d'Albert Pinchault dont le différent est un pigeon. La description est identique à la monnaie précédente, hormis le différent, le pigeon remplaçant le heaume, et la légende du revers commençant à 6 h.



**Figure 3** : quart de franc 1620. Ech. 1,5:1.

La boîte, fut apportée le 22 janvier 1621 et ouverte le 14 février suivant. Elle renfermait 17 deniers demi-francs et quatre quarts de franc, pour un poids monnayé de 336 marcs 4 onces 12 deniers, ce qui représente une production de 9397 demi-francs et 4422 quarts de franc par équivalence. Il a été fait huit délivrances du 11 mars au 31 décembre 1620<sup>18</sup>.

Par ailleurs, nous connaissons un autre quart de franc de Limoges dont le millésime est malheureusement illisible. En raison du différent, un pigeon, nous ne pouvons que l'attribuer à l'exercice du maître Albert Pinchault (1619-1622).

Nous retrouvons ce type de quarts de franc dans les livres dits de référence sous les numéros suivants : Duplessy : 1308 ; Droulers : 86 (à un autre type) ; Gadoury : 31.

La quatrième et dernière monnaie est un huitième d'écu au millésime 1642. Il s'agit du seul huitième d'écu du règne de Louis XIII, frappé à Limoges, répertorié à ce jour.

En voici la description (**Fig.4**) :

A/ + LVD . XIII . D . G . FRAN . ET . NAVA . REX . (soleil) . 1642 ., (légende commençant à 12 h.), croix fleurdelisée, avec fleuron quadrilobé en cœur.

<sup>17</sup> Archives nationales, Z<sup>1b</sup> 303 et 320.

<sup>18</sup> Archives nationales, Z<sup>1b</sup> 303, 320 et 882.

R/ I . SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM ., (légende commençant à 6 h.), écu de France couronné, accosté de V et III. Nous trouvons un point sous le M de BENEDICTVM dont nous ignorons la signification.

Duplessy n° 1333 ; Droulers n° 106 ; Gadoury n° 23.



**Figure 4** : huitième d'écu de Louis XIII, 1642, frappé à Limoges. Ech. 1,5:1.

Les boîtes de l'ouvrage fait en 1642 furent apportées à la Cour des monnaies le 17 mars 1643 et ouvertes le 19 suivant en présence du procureur général de cette Cour et en l'absence du maître de Limoges<sup>19</sup>. Elles contenaient :

- pour l'or : 12 écus et 1 demi-écu en boîte, ce qui équivaut à une frappe de 2558 écus de 5 livres 4 sols et demi-écus de 2 livres 8 sols, pesant 35 marcs 41/145 de marc. Huit délivrances ont été faites du 16 janvier au 7 novembre 1642.

- pour l'argent : 53,5 quarts et huitièmes d'écu. Pour un poids monnayé de 999 marcs, la production fut d'environ 25174,8 quarts d'écu de 21 sols et huitièmes d'écu de 10 sols 6 deniers. Ces monnaies ont été mises en circulation suite à plusieurs délivrances faites entre le 25 janvier et le 3 décembre 1642.

En plus des monnaies ayant fait l'objet de mise en boîte régulières, il convient d'évoquer la frappe de quarts d'écu en 1613 à Limoges. En 1613, les gardes de la Monnaie, Marcial Bayart et Léonard Romanet, ont bien délivré des quarts d'écu mais ont omis d'en mettre en boîte et de coucher les productions dans le registre des délivrances. Par un arrêt de la Cour des monnaies, ils sont interdits de leur charge<sup>20</sup>.

En conclusion, il reste à ce jour à retrouver les dix-sept monnaies suivantes :

- l'écu d'or, frappé en 1632 et 1643 ;
- les demi-écus d'or frappés en 1632, 1641 et 1642 ;
- le demi-franc frappé en 1631 ;
- les quarts de franc frappés en 1615, 1619, 1621, 1622 et 1630 ;
- les quarts d'écu frappés en 1612, 1613 et 1641 ;
- les huitièmes d'écu frappés en 1612 et 1641.

<sup>19</sup> Archives nationales, Z<sup>1b</sup> 303 et 320.

<sup>20</sup> Archives nationales, Z<sup>1b</sup> 400.

## LA FIN DE L'HÔTEL DE LA MONNAIE DE LIMOGES VUE PAR LA PRESSE LOCALE EN 1834

Claude FRUGIER

Au lendemain de la Révolution, l'Assemblée législative décréta la réorganisation de la production des hôtels des monnaies de province. La fabrication des coins fut confiée à Augustin Dupré et centralisée à Paris, les ateliers de province ne conservaient que le travail de frappe. L'arrêté consulaire du 10 prairial an XI (31 mai 1803) fixa temporairement le nombre des hôtels des monnaies à seize mais leur disparition progressive devenait inéluctable.

La refonte de 1829 mit en évidence les difficultés rencontrées par les petits ateliers. Paris, Lille et Rouen furent les seuls à répondre aux besoins, Marseille vit son directeur ruiné et celui de La Rochelle fut mis en faillite. En 1834, la décision de fermer la quasi-totalité des ateliers monétaires de province dont celui de Limoges, était prise.

L'hôtel des monnaies limougeaud.

C'est à la fin de 1694 ou au début de 1695 que le dernier hôtel des monnaies de Limoges s'installa dans l'ancien hôpital Saint-Martial. Ce bâtiment était situé à l'emplacement de notre Grand Théâtre (**Fig.1**). En février 1715, un incendie provoqua de graves dommages qui nécessitèrent d'importants travaux de remise en état. De nouveaux bâtiments furent construits ou acquis. Ainsi agrandie, la Monnaie fit l'objet d'une restructuration complète. Par la suite, les bâtiments de plus en plus délabrés subirent les outrages du temps. Foudre, tempête, inondations, effondrements de murs n'épargnèrent pas la Monnaie mais n'entraînèrent que quelques réparations.



**Figure 1** : Emplacement de l'hôtel de la Monnaie, extrait du plan du cadastre dit "napoléonien" de la commune de Limoges levé entre 1808 et 1841.

Le journal « *Annales de la Haute-Vienne* » s'appliqua à démontrer les inconvénients du monnayage centralisé dans un seul établissement localisé à Paris. Il s'appuyait sur les arguments développés par M. Henry Fonfrède dans le *Mémorial Bordelais*<sup>1</sup> ainsi que ceux exposés par la *chambre consultative des manufactures de Limoges*. Nous reproduisons l'intégralité des différents articles publiés par les *Annales de la Haute-Vienne* au cours des mois de janvier et février 1834<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> L'intervention de M. Fonfrède en faveur de l'hôtel des monnaies de Bordeaux le sauva jusqu'à sa fermeture définitive qui eut lieu en janvier 1878.

<sup>2</sup> Ces pages numérisées appartiennent au domaine public, elles sont sous Licence Ouverte.

**Vendredi 3 janvier 1834**

La conservation de l'hôtel des monnaies de Limoges a été souvent mise en question depuis 1789, et, chaque fois que le maintien de cet atelier monétaire, si recommandable par son ancienneté, son activité dans les temps qui précédèrent la révolution, son admirable situation au centre de la France, a été menacé, des voix éloquents et fortes ont si bien fait valoir les avantages de cet établissement qu'il a été conservé. Aujourd'hui sa suppression paraît décidée par le ministère avec celle de tous les hôtels des monnaies en province, et la fabrication des espèces de toutes valeurs concentrée dans le seul atelier de Paris. Cette détermination est trop fâcheuse pour le pays, trop fatale au commerce de la place de Limoges et des contrées dont elle est le centre d'affaires ; elle menace de trop funestes conséquences l'industrie, l'agriculture de pays pauvres, vivifiés par l'active circulation du numéraire, à laquelle contribue la Monnaie de Limoges, pour que ce ne soit pas un devoir d'appeler sur cet objet les méditations, les réclamations de toutes les autorités et de toutes les notabilités commerciales et industrielles du département. Elles apprécient déjà, dans toute son étendue, le mal que causerait à la localité, et peut-être au gouvernement, la suppression projetée ; car il n'est personne qui ne voie avec appréhension le monnayage centralisé dans un seul établissement, et la fabrication des espèces dans une seule main<sup>3</sup>.

Les objections que provoque la suppression des hôtels de province se présentent en foule à tous ceux qui approfondissent la question, et nous ne croyons pouvoir mieux faire, dans le but d'engager une discussion d'où jailliront des rayons de lumière qui pénétreront jusqu'à Paris, que de transcrire les réflexions que vient de publier le profond publiciste du *Mémorial Bordelais*, M. Fonfrède, auquel nous faisons souvent d'heureux emprunts : Quand nous nous sommes élevés dans le *Mémorial* contre le déplorable système de la centralisation administrative, en nous approuvant, quant au fond même de la discussion, quelques personnes ont pu penser que la réalisation de l'affranchissement départemental aurait aussi des inconvénients et qu'il était convenable de méditer avec lenteur et maturité les moyens qui doivent servir de transition d'un système à l'autre. Et maintenant que M. le ministre des finances se propose de donner à la centralisation une nouvelle et funeste action sur la fabrication monétaire, ne nous permettra-t-on pas de réclamer contre ce progrès du mal ? Ne nous sera-t-il pas permis de crier à haute voix que, si l'on ne veut pas atténuer les vices du système centralisateur, on ne devrait pas au moins travailler à les aggraver encore, à leur donner un degré d'intensité que jusqu'à présent ils n'ont jamais eu ?

Voici ce dont il s'agit :

Jusqu'à présent les matières d'or et d'argent étaient converties en monnaies françaises dans douze hôtels de fabrication, placés dans les principales villes de France. Ainsi, dès leur arrivée dans le royaume, ces matières d'or et d'argent étaient mises de suite à la disposition des besoins locaux, et alimentaient les provinces du numéraire qui leur est indispensable, sans lenteur, sans frais, ni risques de déplacement. Nous ferons comprendre dans un instant les avantages de ce système.

Le projet qu'on veut y substituer consiste à supprimer tous les hôtels des monnaies qui existent dans les départements, et à les remplacer par un seul atelier de fabrication établi - A PARIS. Si l'on veut chercher quels sont les motifs réels de cette étrange détermination, il est très difficile de s'en rendre compte. Vainement alléguerait-on l'économie des frais. Cette économie est complètement illusoire. Nous allons le démontrer dans un instant. Et d'ailleurs une si chétive, une si imperceptible économie pourrait-elle entrer en compensation avec le danger de fausser, dans un point capital, l'économie publique de nos finances commerciales ?

Le ministre a peut-être été séduit par l'exemple de l'Angleterre, et ce n'est pas la première

<sup>3</sup> L'État y voyait l'avantage de faire des économies sur les frais de personnel et d'entretien des hôtels supprimés. De plus la centralisation devrait permettre l'uniformisation de la frappe, la diminution des risques de contrefaçon ainsi qu'une surveillance et une sécurité renforcées.

fois qu'on voudrait copier à contresens ce qui se fait dans ce pays. En effet, il n'y a en Angleterre qu'une seule fabrication de monnaie, et elle est placée à Londres. Mais on aurait dû réfléchir qu'en Angleterre presque toute la circulation, en province tout autant que dans la capitale, se fait avec du papier de banque, dont les billets, étant expressifs des plus faibles sommes, peuvent suffire à tous les besoins journaliers des habitants. En France, notre économie publique repose sur d'autres bases. Les billets de banque de mille francs et de cinq cents francs n'ont guère cours usuel que dans quelques grandes villes. Encore ne servent-ils qu'aux grandes transactions commerciales. Mais l'immense détail des travaux, des achats, des fournitures de chaque jour dans nos villes et dans nos campagnes se paie toujours en numéraire, et cent fois plus en argent qu'en or, ce qui nécessite une fabrication plus prompte et matériellement plus considérable.

Si donc cette fabrication est uniquement concentrée dans Paris, la circulation indispensable du numéraire sera inmanquablement gênée et ralentie dans les départements, surtout dans les départements éloignés ; et l'on peut en concevoir facilement le contrecoup commercial pour la sécurité de nos banques elles-mêmes, qui deviendront alors impuissantes pour le public, puisqu'elles seront, en certains cas impuissantes pour elles-mêmes. Calculons pour Bordeaux. Nos expéditions pour le Mexique et le Pérou sont fréquemment soldées par des retours en piastres ou en lingots. Versés à l'hôtel des monnaies ils sont promptement convertis en numéraire, sans frais, sans risques, sans déplacement. Supprimez l'hôtel des monnaies à Bordeaux, ainsi que se le propose M. le ministre des finances, il faudra que ces matières d'or et d'argent soient envoyées in Paris pour subir l'action de la centralisation monétaire. Or, on connaît les frais, les retards les risques, les assurances de tels déplacements surtout s'ils avaient lieu pour des valeurs considérables. D'un autre côté, si l'hôtel des monnaies de Paris se trouvait accidentellement encombré, ce qui ne serait pas étonnant puisqu'il devrait suffire aux matières d'or et d'argent envoyées de tous les points de France, n'en résulterait-il pas et de nouveaux retards, et peut-être de nouvelles exigences de la fabrication monopolisatrice sur le commerce gêné par les doubles frais supportés ?

Si l'on réfléchit en outre que Paris est le centre de toutes les agitations, le foyer nécessairement occupé par tous les fauteurs de troubles et de bouleversements, qui rêvent de nouvelles révolutions, le but naturel de toutes les invasions armées de l'étranger en cas de guerre avec l'Europe, peut-on concevoir le projet insensé d'entasser dans Paris toutes les matières d'or et d'argent, et toute la fabrication des monnaies ? Et il ne faut pas dire que ce risque est illusoire ; la double occupation de Paris par les armées étrangères est un argument contraire malheureusement trop irréfutable. Le gouvernement lui-même convient de la possibilité d'un événement semblable, puisqu'il a manifesté l'intention de fortifier la capitale. Il faudrait donc, en cas de guerre, en cas d'émeute, en cas de convulsions politiques de tout genre, que le commerce de Bordeaux, par exemple envoyât à Paris ses matières d'or et d'argent pour être fabriquées ? Et croyez vous qu'il serait assez insensé, assez fou ? Non sans doute. Et le résultat de votre belle combinaison serait de nous priver instantanément de fabrication, de circulation, de numéraire dans les moments pénibles où nous en éprouverions le plus grand besoin puisque alors toutes les ressources du crédit seraient considérablement restreintes, si même elles n'étaient anéanties.

En Angleterre aucun de ces risques n'existe : la capitale est à peu près inattaquable : la mer lui sert de rempart. Elle n'a pas besoin de forts détachés. La même mer porte directement à l'hôtel des monnaies les matières d'or et d'argent, sans qu'il soit nécessaire de leur faire faire cent cinquante lieues de trajet par terre comme de Bordeaux à Paris. En Angleterre enfin la fabrication du numéraire est infiniment moins nécessaire aux provinces, parce que la plus grande partie de la population, même pour les paiements de petit détail, s'y fait en billets de banque divisés en très petites sommes, ce qui n'existe point et ne pourra de très longtemps encore avoir lieu en France.

**Vendredi 10 janvier 1834**

Suite de l'article de M. Fonfrède sur la suppression des hôtels des monnaies dans les départements.

Sous le simple rapport administratif que d'inconvénients la mesure proposée ne produira-t-elle pas ? Jusqu'à présent les directeurs des monnaies présentaient au gouvernement et au commerce double et triple garantie. Leur moralité d'abord, parce qu'ils étaient choisis avec discernement ; leur cautionnement ; enfin des matières métalliques qui se trouvaient confiées, non pas à un seul directeur, non pas à un seul établissement placé à une très grande distance des points d'action commerciale, mais à douze établissements, à douze directeurs placés dans ces principaux centres commerciaux, sous les yeux des capitalistes des provinces, qui, suivant facilement leur manière d'opérer pouvaient apprécier par eux-mêmes le degré de confiance qu'ils devaient leur accorder.

Dans le système proposé toutes ces garanties vont disparaître. Un seul établissement, un seul homme, concentrera sur sa tête toute la responsabilité de toute la fabrication monétaire. Cet établissement, cet homme, seront placés à une grande distance des points commerciaux de France, et mis immédiatement sur le cratère du gouffre politique où déjà tout s'entasse dans la main du pouvoir central, et des factions qui cherchent sans cesse à s'en emparer. Le système de la centralisation des monnaies et de leur fabrication dans un seul atelier ayant trouvé des défenseurs zélés dans un journal d'un libéralisme très prononcé, M. Fonfrède combat des arguments qu'il est étonné de trouver nous la plume des économistes d'une couleur si peu ministérielle, et il ajoute pour expliquer cette anomalie :

Si, lorsque l'occasion se rencontre de combattre les monopoles et les privilèges qui naissent du système de la centralisation, je vois le *National* non seulement prêter l'appui de son talent au maintien de ce système, tel qu'il a été jusqu'à présent suivi ; mais, bien plus, prendre en main la défense des nouveaux abus dont ce système dévorateur veut s'armer contre nous, je me demande quel est donc ce prestige, cet enchantement, ce talisman parisien, qui influence des hommes indépendants et leur fait soutenir les doctrines contraires à leurs doctrines ou du moins aux principes d'économie et de politique qui les guident ordinairement dans la discussion de tous les intérêts publics. C'est ainsi que nous reconnaissons cet esprit de suprématie que la capitale veut s'arroger en tout sur nous. Depuis la politique jusqu'aux chiffons des modes, depuis l'histoire jusqu'à la chanson, depuis le drame lugubre jusqu'au vaudeville grivois, elle croit pouvoir nous imposer ses pensées, ses caprices, ses volontés, et n'admet seulement pas que la province ait assez de discernement pour juger par elle-même ce qui lui convient. Je demande pardon aux lecteurs de l'écart que je vais faire ; mais ont-ils lu dans la *Revue de Paris* le premier article de M. Nisard sur la littérature facile ? Là se trouve le cachet de l'école parisienne. Politiques, journalistes, littérateurs, tous nous prennent en pitié, et nous regardent comme un troupeau routinier qui n'entend rien ni à ses intérêts ni à ses plaisirs.

Sans cela comment serait-il venu en idée à M. Péreire de nous prouver que nous avons plus avantage à faire fabriquer nos monnaies à Paris qu'en province ? Comment, en dépit de nos réclamations unanimes, aurait-il entrepris de nous prouver que nous ne savions rien de ce qui se passait chez nous, que nous ne comprenions pas nos intérêts, et qu'il allait nous faire toucher au doigt et à l'œil la preuve convaincante de notre ignorance ? Comment aurait-il ajouté une foi aveugle aux documents erronés que la *centralisation* bureaucrate a mis sous ses yeux, trouvant sans doute plaisant de voir défendre par un journal républicain le ministère critiqué par un journal monarchique et constitutionnel ! Cette pauvre centralisation, elle est bien étourdie en vérité ! Et nous doutons fort que la suite cette discussion l'engage à se féliciter de cette stratégie, ingénieuse si l'on veut, mais fort peu rationnelle !

**Limoges, le 17 janvier 1834.**

Nous avons publié deux articles du savant publiciste du *Mémorial Bordelais*, M. Fonfrède, sur les inconvénients devant résulter de la suppression des hôtels des monnaies de province ; et nous nous empressons d'annoncer une excellente nouvelle, que nous puissions dans une note du même publiciste, aux efforts duquel nous devons certainement la conservation des Monnaies des départements, et celle de l'atelier monétaire de Limoges. « Les hôtels des monnaies ne seront pas supprimés ! » Nous sommes informés que M. le ministre des finances a renoncé au projet de supprimer la fabrication des monnaies dans les départements. Nous nous empressons de porter à la connaissance de nos concitoyens cette bonne nouvelle, sur l'exactitude de laquelle ils peuvent compter. « Sans attribuer à nos efforts plus d'importance qu'ils n'en méritent, nous pouvons au moins nous féliciter d'avoir élevé les premiers une voix indépendante et ferme contre la centralisation monétaire dont nous étions menacés au profit de la capitale. Sous un gouvernement libre, avec un ministère susceptible d'erreur sans doute, mais rempli de bonnes intentions et de patriotisme, il ne faut jamais désespérer d'obtenir justice ; et, quand les provinces, bien convaincues de leurs vrais intérêts et de leurs droits, useront de la liberté de la presse et de la liberté électorale pour en revendiquer sa réalisation, elles obtiendront un succès qu'on ne leur conteste depuis si longtemps qu'à cause de leur manque d'ensemble et d'énergie ». (Extrait du *Mémorial Bordelais*).

**Limoges, 7 février 1834.**

Nous avons publié, il y a environ un mois, sur la suppression des ateliers monétaires du département, et sur la mesure qui frapperait celui de la ville de Limoges, quelques réflexions empruntées au profond publiciste du *Mémorial Bordelais* ; et certes il n'est personne qui n'ait applaudi à la force des raisonnements, à la sagacité des rapprochements faits par M. Fonfrède, et soutenus par sa chaleureuse diction. Mais, au moment où ce zélé défenseur des libertés et des droits des départements combattait vigoureusement une mesure désastreuse, la chambre consultative des manufactures de notre ville consignait, dans une délibération forte et logique, ses remontrances sur les inconvénients de la disposition projetée. Nous nous faisons un devoir de la reproduire : ce ne sera pas seulement à l'éloquent plaidoyer de M. Fonfrède que sera dû le retrait de ce projet, mais aux réclamations parties de tous les points de la France qu'il menaçait ; et, dans cette patriotique lutte, dont le résultat a été d'éclairer le ministère, la chambre consultative de Limoges doit revendiquer la part que lui assignent son zèle et son empressement à défendre les intérêts du pays.

*Extrait du procès verbal de la séance de la chambre consultative des manufactures de Limoges du 4 janvier 1834.*

Un membre (M. Ardant) appelle l'attention de la chambre sur un projet de loi qu'on assure devoir être présenté, par M. le ministre des finances, à la session législative qui vient d'être ouverte il y a peu de jours. Si l'on en croit quelques journaux, et même plusieurs lettres de la capitale, qui paraissent bien informés, il ne s'agirait de rien moins que de supprimer les douze ateliers monétaires qui existent dans les départements, et d'attribuer à celui de Paris, par voie d'adjudication, toute la fabrication des monnaies du royaume. L'économie serait le prétexte de cette suppression ; et, au moyen de ce mot puissant et magique, on espérait faire sanctionner par les pouvoirs législatifs une spoliation fâcheuse pour les provinces, et consacrer une centralisation contre laquelle toutes les voix s'élèvent depuis longtemps.

S'il n'appartient pas à la chambre de peser le mérite et l'importance de cette économie, qui paraît être de celles qui appauvrissent les états bien loin de les enrichir, il est tout à fait dans ses attributions de réclamer, dans l'intérêt non seulement de la ville de Limoges, mais dans celui de tous les départements du centre de la France, la conservation d'un établissement dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée. Ce qu'il est peut-être plus urgent de faire connaître ce sont les graves inconvénients qui résulteront du monopole de la fabrication des espèces par l'atelier de Paris.

En effet, si, comme on l'assure, cette fabrication est mise en adjudication, le prix des matières sera tout à fait soumis à l'arbitraire d'un seul, puisqu'on aura détruit la concurrence des douze directeurs des départements. D'un autre côté l'accumulation des espèces se fera forcément dans un lieu où déjà le numéraire abonde outre mesure, où le papier de la banque ajoute encore à cette abondance des valeurs représentatives, tandis que le reste de la France sera privé de ce mouvement et de cette vie que l'existence des Monnaies sagement réparties sur les divers points du royaume, entretenait et renouvelait chaque jour. Cette absence de capitaux se fera surtout sentir pendant les six mois de l'année où les marchands de bœufs viennent chercher à Limoges les écus nécessaires aux achats qu'ils opèrent dans diverses foires du Limousin, de l'Angoumois, de la Marche et du Périgord, achats qui s'élèvent à plusieurs millions ; on s'apercevra aussi, d'une manière très fâcheuse, de la privation de cette ressource à l'époque de la vente des laines de Berry, époque à laquelle les banquiers de Limoges font des envois si considérables d'espèces à Châteauroux.

Il n'est pas superflu de rappeler que l'hôtel des monnaies de Limoges est un des plus anciens du royaume, puisque nous devons son importance et sa prospérité à notre compatriote Saint Eloi, argentier ou plutôt ministre des finances de Dagobert au 7<sup>e</sup> siècle ; mais il est plus essentiel de dire que cet atelier est un des plus actifs de France, puisqu'il vient le 6<sup>e</sup> dans l'ordre du travail, et que son produit dépassera cinq millions pendant l'année 1833 : cette circonstance répond victorieusement à ceux qui basent leur système de destruction sur l'inactivité de la plupart des Monnaies de province. On se fonde encore sur la rareté, toujours croissante, des espèces duodécimales, qui, à ce qu'on assure, sont bien près d'être épuisées ; mais toutes les opérations monétaires ne se font pas sur ces seules espèces ; l'industrie des directeurs trouve moyen de faire entrer dans le creuset des quantités considérables de piastres provenant de l'Amérique méridional, et même des lingots fournis par le commerce, ce qui ajoute des sommes très majeures au numéraire en circulation. En fermant ces ateliers non seulement on tarit ces sources vivifiantes de la prospérité publique, mais on met entre les mains d'un seul individu, l'adjudicataire de la Monnaie de Paris, une arme dangereuse pour l'état de la fortune générale, puisque, son monopole le rendant maître du cours des métaux précieux, en ralentissant ou suspendant selon ses intérêts la fabrication des espèces d'or et d'argent, il peut à son gré influencer sur le prix des rentes, des marchandises, des propriétés, et causer de graves perturbations dans le royaume.

Il est d'ailleurs un moyen d'utiliser longtemps encore les ateliers monétaires des départements, c'est par la refonte générale des monnaies de cuivre. Dès longtemps le commerce éprouve le besoin de voir réduire à un système unique et régulier ces pièces informes et d'un coup d'œil pénible, autant par leur dégradation que par la diversité des empreintes dont quelques-unes rappellent des souvenirs qu'on voudrait pouvoir effacer de nos annales. Cette imperfection des monnaies de cuivre rend très facile le faux monnayage dans cette partie, et leur détérioration apporte chaque jour, dans les relations commerciales les plus minimes, des embarras et des discussions qu'il est d'un gouvernement ami de l'ordre de faire cesser le plus promptement possible. Déjà le conseil général du département a senti les inconvénients que nous signalons à la chambre, et a émis un vœu conforme au nôtre dans sa séance du 31 janvier dernier. Il est tout à fait dans nos attributions, messieurs, de faire ce vote, et d'y ajouter nos propres observations. Organes naturels de l'industrie et du commerce, il nous appartient, d'une manière toute spéciale, de faire connaître leurs besoins, d'accueillir leurs plaintes, et de les transmettre au ministre chargé plus particulièrement de veiller à leurs intérêts.

En conséquence on propose à la chambre de réclamer contre la suppression des monnaies du royaume, et subsidiairement contre celle de l'hôtel de Limoges ; 2<sup>ème</sup> d'appeler l'attention du gouvernement sur l'urgente nécessité de la refonte des monnaies de cuivre, insistant principalement



sur cette circonstance que les sous en circulation ne sont pas en proportion avec les espèces d'or et d'argent, et que leur rareté gêne les transactions habituelles, et nuit aux relations journalières du petit commerce et de la petite industrie. La chambre adopte à l'unanimité les conclusions de M. Ardant, et décide que des copies de cette partie de son procès-verbal seront adressées directement à M. le ministre du commerce, à M. le préfet du département avec prière de la transmettre à M. le ministre des finances.

Signé : Baudet aîné, vice-président. Ardant, secrétaire.

#### **Vente de l'ancien hôtel de la Monnaie :**

Finalelement l'atelier limougeaud cessa son activité en 1835 et l'ordonnance royale du 16 novembre 1837 scella son sort.

Ordonnance du Roi portant suppression de six hôtels des monnaies.

Au palais des Tuileries le 16 novembre 1837.

Louis Philippe, Roi des Français ;

Vu l'art 7 de l'arrêté du Gouvernement du 10 prairial au XI qui fixe temporairement le nombre des ateliers monétaires ; - Vu la loi du 20 juillet 1837, portant fixation du budget des dépenses de l'exercice 1838 ; - Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département des finances, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Sont et demeurent supprimés les hôtels des monnaies de Bayonne, Perpignan, Toulouse, Nantes, Limoges et La Rochelle.

2. Notre ministre secrétaire d'état des finances est chargé de l'exécution de la présente ordonnance qui sera insérée au Bulletin des lois.

Signé LOUIS PHILIPPE

Par le Roi le Ministre Secrétaire d'état des finances. Signe Laplagne.

Le gouvernement, par décision du 30 novembre 1838 autorisa l'aliénation de l'ancien hôtel des monnaies de Limoges, en faveur de cette ville, à titre onéreux et sur estimation contradictoire. M. Fournier, architecte voyer de la commune, nommé expert dans l'intérêt de celle-ci, et M. Boullé, architecte du département, expert dans celui de l'état furent chargés de l'évaluation de l'immeuble. Les bâtiments furent acquis par la municipalité le 15 juin 1840 pour la somme de 49 480 francs.

#### **Affectation des bâtiments :**

L'ordonnance de cession du 8 juillet 1838 mentionne que les bâtiments devaient accueillir les établissements scientifiques de la ville : la bibliothèque, l'académie, l'école mutuelle, le musée, les écoles de dessins, de géométrie appliquée aux arts, de chimie, et plusieurs écoles primaires. La réalité fut bien différente<sup>4</sup>.

Dès 1841, un petit détachement de pompiers prenait la garde jour et nuit dans ces bâtiments délabrés. A partir de 1847, une dizaine de logements sera aménagé, puis les pompes à bras et les matériels spécialisés nécessaires à la lutte contre l'incendie seront stockés dans ce qui deviendra la caserne de la Monnaie. Les pompiers resteront dans ces lieux jusqu'à la mise en service de la caserne de la Mauvendière en 1910. C'est dans la salle d'honneur de cette caserne que se trouvent des vestiges de l'ancienne Monnaie. Une cheminée en granit, de style renaissance, portant la date de 1651 ainsi que de belles colonnes torses en granit avec des chapiteaux corinthiens, encadrant au rez-de-chaussée la façade vitrée du corps de garde.

C'est dans ces mesures insalubres que fut aménagée l'école mutuelle<sup>5</sup> qui prit le nom d'école de la Monnaie. Les chars funèbres étaient remisés directement sous les salles de classe, et, la cour de l'école, fort exigüe, était commune aux pompiers, aux valets d'écurie des officiers

<sup>4</sup> En réalité l'achat était plus motivé par les milliers de mètres carrés de ce bel emplacement au centre de la ville.


<sup>5</sup> Ainsi appelée de la méthode alors en usage.

d'infanterie, à la clientèle des fourneaux économiques situés dans une des anciennes salles de la Monnaie. L'État-major de la garde nationale et le conseil de discipline tinrent leurs réunions à l'ancienne Monnaie<sup>6</sup>. En 1860, le directeur de l'école se plaint que les mêmes latrines servent aux besoins des personnes des deux sexes de ces établissements !



Élèves devant l'école de la Monnaie en 1899, côté de l'actuelle place Stalingrad.



Collection Bibliothèque francophone multimédia de Limoges.  Reproduction numérique sous licence ouverte :

- Annales de la Haute-Vienne : journal administratif, judiciaire, ecclésiastique, agronomique, commercial, littéraire et politique, 1810-1840.
- L'Instruction Populaire et les écoles primaires à Limoges, ouvrage manuscrit réalisé à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900. Cote : Ms 272. Partie consacrée à l'école de la Monnaie.

Guibert L. (1893), *La Monnaie de Limoges, extrait de l'Almanach du Limousin*, Limoges.

Thuillier G. (1983), *La monnaie en France au début du XIXe siècle*, Genève-Paris.

Vigouroux J. (2004), « Vente de l'Hôtel de la Monnaie de Limoges », *Bulletin de la Société Numismatique du Limousin*, tome XI, p. 4.

Vigouroux J. (2016), « L'Hôtel de la Monnaie de Limoges », *Bulletin de la Société Numismatique du Limousin*, tome XXIII, p. 16.

<sup>6</sup> La musique de cette garde répétait dans l'ancienne fonderie de l'argent.

## CHRONIQUES D'UN PATRIOTE

René CHATRIAS



**Figure 1** : Lafayette, médaille réalisée par Jacques-Edouard Gatteaux en 1830 (Metropolitan Museum of Art, New York).

J'ai eu l'occasion de tenir et d'admirer une monnaie relativement récente du siècle précédent, et qui ne présente à ce jour aucune valeur marchande. Elle comporte en ses faces d'un côté un général français célébré au-delà des frontières de l'hexagone, et de l'autre, hormis son indication monétaire, une devise chère à nos cœurs de citoyens républicains, « Liberté Égalité Fraternité ». Cette monnaie, que l'on peut trouver est faite soit d'or, d'argent, et très rarement en palladium ou en platine. Sa valeur faciale est de cent francs et fut mise sur le marché en 1987. Son avers représente un général buste à gauche, affublé d'une perruque, dans l'uniforme qu'il portait durant la guerre d'indépendance américaine contre les Anglais. Cette face est due à l'atelier de gravure de Paris, d'après Benjamin Duvivier, graveur né à Paris le 5 novembre 1730, décédé en ce même lieu le 10 juillet 1819.

En revers, un arbre de la Liberté dont les branches sont faites de la Triade républicaine surmontée d'un bonnet phrygien, une œuvre signée Durand Megret.

Gilbert du Motier de La Fayette est né le 6 septembre 1757 à Chavaniac en Haute-Loire. Il rejoindra la garnison de Metz en 1775 à l'âge de 19 ans avec le grade de capitaine des dragons. L'année suivante, au cours d'un dîner, il entendra parler du soulèvement des colons britanniques également appelés « Insurgents » dans les pays de l'Ouest et donnera sa démission. Le jour même, ce noble et jeune officier d'orientation libérale prend la décision de partir combattre pour l'indépendance de l'Amérique, aux côtés de ces rebelles qui se nomment eux-mêmes « Patriots », composés d'hommes et de femmes de toutes origines, riches ou pauvres, paysans, étudiants ou commerçants.

Il signe son engagement à Paris dans l'armée « américaine » comme major-général et embarque, après maintes péripéties en 1777 sur un navire commercial appelé « La Victoire ». Adopté par George Washington qu'il rencontre en août de la même année, il est affecté à son état-major comme aide de camp et malgré un accueil au début mitigé des membres d'un Congrès à Philadelphie, il participe à ses premiers combats dès l'été. Par sa motivation, son désintéressement et sa constante présence à la tête du régiment de Virginie, il finira par convaincre les chefs de la révolution américaine qu'il pouvait leur être utile. En février 1779, de retour en France, La Fayette sait très habilement rendre populaire la cause des Insurgents et passera, pour avoir désobéi et quitté la France, une dizaine de jours d'arrêts chez lui dans son hôtel de Noailles auprès de sa femme, Adrienne. En 1780, c'est à bord de l'*Hermione* (**Fig.2**) qu'il effectuera sa deuxième traversée vers le nouveau monde où il recevra le commandement des troupes de Virginie.



**Figure 2** : pièce de 10 euro en or 2007 avec La Fayette « Héros de la Révolution américaine » et l’Hermione. 8,45 g / 22 mm. Ech. 2:1.

En 1781, La Fayette rentre enfin en France d'où il repartira en juillet 1784, sur invitation de Washington. Acclamé, adulé, il fera un grand tour des provinces, partout accueilli avec la même chaleur. Il quittera le pays en décembre 1784.

De retour à Paris en 1785, il excite un enthousiasme considérable et œuvre pour l'émancipation graduelle des esclaves, un de ses sujets favoris. Participant à la première assemblée des notables, réunie à Versailles au mois de février 1787, il fera voter la suppression de la gabelle et la mise en liberté des personnes détenues à l'occasion de cet impôt. L'année 1789 le voit député de la noblesse d'Auvergne, appuyant la motion de Mirabeau sur l'éloignement de la menace des troupes étrangères qui encerclent la capitale. Il présentera un projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen à l'assemblée constituante et fera décréter la responsabilité des ministres. Les troubles qui ensanglantent Paris dans les journées des 12 et 15 juillet voient La Fayette élu à la tête de la Garde nationale, composée en un jour de quarante-huit mille citoyens (**Fig.3**).



**Figure 3** : médaille créée par B. Duval pour la nomination de La Fayette à la tête de la Garde nationale le 15 juillet 1789. Le texte du revers porte : « Vengeur de la Liberté dans les deux mondes. Major général dans les armées des Etats-Unis d’Amérique. En 1777 maréchal de camp, vice-président de l’Assemblée nationale le 12 juillet commandant général de la Garde nationale parisienne le 15 juillet 1789 ». Bronze, 34,36 g / 41,5 mm. Ech. 1:1.

L'un de ses actes premiers est de faire détruire La Bastille, le 16 juillet 1789 et il présentera aux électeurs de Paris les nouvelles couleurs nationales, la cocarde tricolore, le 26 juillet. Lors de la discussion à l'Assemblée sur les lois de l'attribution en 1790, La Fayette fait entendre à la tribune une phrase devenue célèbre : « Pour la révolution, il a fallu des désordres, car l'ordre ancien, n'était que servitude, et, dans ce cas, l'insurrection est le plus saint des devoirs ; mais pour la constitution, il faut que l'ordre nouveau s'affermisse, et que les lois soient respectées ». De troubles en problèmes politiques, l'exaspération populaire est très vive contre lui qu'on accuse hautement de connivence lors de la fuite du roi jusqu'à Varennes, en juin 1791. La fusillade du Champ de Mars en juillet

1791 ne fera qu'aggraver sa perte de déchéance et sa popularité. En octobre 1791, il donne sa démission mais la guerre de nouveau contre l'Europe coalisée, va faire appel à ses qualités de soldat et d'organisateur. L'année 1792 sera pour La Fayette l'année de tous les dangers : défaites militaires, accusations des Jacobins, réserve de la monarchie à son égard, intrigues, feront de lui qu'il sera déclaré « traître à la nation ». En cherchant l'exil vers un pays neutre, il sera capturé et passera une partie de sa captivité en Prusse, de fin 1792 à 1794. Une tentative d'évasion avortée le verra sous les verrous d'Olomouc en Tchécoslovaquie. Ces multiples tribulations contribueront à l'intrépidité de sa foi politique et de son dévouement aux intérêts de la liberté.

En 1796, Bonaparte de par ses conquêtes va l'extirper de sa cellule à la condition qu'il ne puisse rentrer immédiatement sur le territoire français. Proscrit, ses relations avec le premier consul sont complexes, celui-ci présentant à son égard une certaine hostilité. Ce n'est qu'en 1800 que La Fayette rentre en France et après un court séjour à Paris, se retire dans son château de La Grange - Blesneau, en Seine-et-Marne. Sa rencontre avec Napoléon interviendra peu après la bataille de Marengo, mais son hostilité au régime l'écartera peu à peu des honneurs et les splendeurs croissantes de l'Empire achèveront de le condamner. En 1804, il se tiendra à l'écart de la vie politique et se retirera dans son domaine briard.

En 1814, il se rallie aux Bourbons et participe à la déchéance de l'Empereur, mais l'hostilité rencontrée en sa personne l'incitera à retourner dans son château. Napoléon rentre de captivité et pénètre, sans coup férir à Paris. Président du collège électoral puis député de Seine et Marne, il sera incité à revenir sur le devant de la scène politique, dans les conjonctures les plus favorables à ses théories d'opposition et de démocratie. Manipulé par Fouché, il fait partie de cette députation dont l'objet apparent est de détourner les puissances étrangères du projet de rétablir les Bourbons sur le trône de France et les négociations avec la coalition européenne se bornent à quelques conférences sans importance. La restauration et le retour de Louis XVIII le contraindront de nouveau à son éviction jusqu'en 1818 où il viendra prendre à l'extrême gauche la place qu'il ne cessera plus d'occuper jusqu'à la révolution de 1830, la députation. Celle-ci sera par ailleurs entrecoupée d'une période où la conspiration contre la restauration et les complots séditieux feront de lui un de ses principaux instigateurs. Battu à la députation en 1824, il profitera d'une accalmie de deux ans pour retourner en Amérique, à l'invitation du congrès américain. Il y sera accueilli avec adoration et enthousiasme par des millions de citoyens. Reprenant son rôle de député en 1827, sous le règne de Charles X, il reprochera au gouvernement ses tendances rétrogrades et se ralliera aux chefs de l'opposition libérale. Les premières protestations populaires contre les conseillers et le pouvoir en place l'amènent à un tour de France délirant, appelant un peu partout à la résistance contre les tentatives liberticides du pouvoir en place. Les élections de 1830 ramènent une opposition plus nombreuse et plus animée. Elles conduiront à un coup de force constitutionnel fomenté par Charles X et qui aboutira à trois jours de combat dans les rues de Paris, où barricades et sang s'entremêleront. L'abdication de Charles X verra la montée au pouvoir du duc d'Orléans, le futur Louis Philippe, épaulé par La Fayette qui verra en lui son nouveau roi, un prince républicain. Nommé commandant de la garde nationale, il participera à sa réorganisation pendant quelques mois, mais le risque qu'il y a à concentrer un tel pouvoir entre les mains d'un seul homme, incitera Louis Philippe à demander sa démission. Rendu à la vie publique, il retournera à une vie parlementaire, reprenant à l'extrême gauche de la Chambre la place qu'il avait occupée durant la Restauration, et ne tardant pas à redevenir le principal chef de l'opposition. Invoquant la politique intérieure de la France, elle excitera ses vives sympathies aux pays émergents, Belgique ou Pologne, et la reconnaissance des nouveaux États de l'Amérique. Cependant, les troubles de juillet 1832 ensanglantent de nouveau la capitale. Inculpé de fomenter, presque arrêté, il regagnera ses terres et démissionnera de ses fonctions de maire et de conseiller municipal.

En janvier 1834, il participera à son dernier débat parlementaire à Paris, succombant le 20 mai à une maladie contractée quelques mois auparavant, à l'âge de 76 ans, restant à jamais un noble d'orientation libérale.

Monétairement, plusieurs pièces et médailles furent émises à son effigie. Citons la 100 francs émise en 1987 ayant pour revers les trois mots « Liberté Égalité Fraternité », que nous avons tous tenu, un jour ou l'autre dans nos mains, façonnée en divers métaux dont le principal fut l'argent, gravée par l'atelier de gravure.



Piéfort en argent de la 100 franc 1987.



Portrait de Gilbert Motier, marquis de La Fayette, en uniforme de lieutenant-général de 1791, peint par Joseph-Désiré Court en 1834.



Epreuve en or de la 100 franc 1987.



Wikipédia, article Gilbert du Motier de La Fayette.

## BON ANNIVERSAIRE L'EURO !

Alain HALARY



Ça y est l'euro aura 20 ans le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Quel bel âge et quel bel anniversaire à fêter. Mais aussi quels souvenirs à oublier comme le fait de devoir passer dans les banques avant de voyager et cela à chaque pays traversé.

Aujourd'hui de Porto à Riga, d'Athènes à Bruxelles, de Madrid à Berlin, de Paris à Vienne, et tant d'autres destinations où le seul fait d'avoir des euros avec soi suffit pour se déplacer sans contrôle, ni passage à la douane.

Cette situation permet de pouvoir comparer les prix et la valeur de chaque chose, ainsi le coût de la vie dans les autres états européens et donc de voir leur niveau de vie réel par rapport à nous.



Maintenant 24 Etats ont officiellement l'Euro comme monnaie. Certains d'entre eux comme le Kosovo et le Monténégro ne frappent même pas de monnaie, mais ont adopté l'euro comme leur monnaie officielle. Même si certains pays de l'Union Européenne refusent de les reconnaître, cela montre bien la confiance et l'espoir qu'ils portent à l'euro. Il est donc impossible de trouver des monnaies à l'effigie de ces deux Etats.

Je ne sais pas quel est l'âge de raison pour une monnaie, mais je crois qu'il est atteint le jour où elle circule dans les pays sans aucune crise ni contestation des autres Etats et a une valeur reconnue de tous. Il faut qu'elle apporte aussi un bien-être à tous, sans distinction d'origine, ni de couleur de peau.

Souhaitons qu'un jour prochain tous les pays de l'Europe l'adopteront et qu'elle aura une valeur juste et équitable pour tout le monde, comme l'ont fait les Etats-Unis avec le dollar.



Sur un plan purement numismatique, je dirai qu'un nouveau genre de collectionneur est apparu. Il se fonde pour la plupart du temps sur la collection des innombrables pièces de 2 euros. Il serait bien difficile aujourd'hui de dire combien il y a de sortes de pièces de 2 euros en circulation dans l'Union européenne, tant leur parution est si rapide et si nombreuse, aussi bien en motif qu'en couleur.

Tout cela fait que des micros états, comme le Vatican, Monaco ou Saint-Marin, au tirage si faible ont des pièces n'ayant pour cote que celle que leur attribuent les collectionneurs. Celles-ci pouvant atteindre des sommes impressionnantes à la limite du raisonnable, par exemple la fameuse pièce de Grace Kelly (ci-contre) qui avoisine les 1000 euros.



De façon régulière, on voit resurgir de tel ou tel pays le désir de suppression des pièces de 1 et 2 centimes d'euro. Il serait bien regrettable de le faire car elles représentent une vraie valeur en réalité. Pour exemple je voudrai dire que si cette décision était prise, cela consisterait pour la France à renier la valeur qu'avait les anciennes pièces de 10 et 20 centimes de franc. Dans une époque où la course à l'inflation dans toute l'Europe est une priorité majeure des différents gouvernements de tous les pays, elle paraîtrait de très mauvais goût si elle venait à voir le jour.



La Bulgarie sera-t-elle le prochain pays à rentrer dans la liste des pays ayant adopté l'euro pour monnaie officielle ? On ne peut le dire encore. La Croatie elle aussi frappe aux portes : elle a demandé le 25 août officiellement son entrée dans la zone euro pour le début janvier 2020.





Espérons que toutes ces adhésions se feront dans un bon climat pour tous ses habitants et restera un magnifique souvenir pour eux. Mais pas comme pour la Grèce qui a tant de mal à s'en sortir avec cette monnaie qui avait été surévaluée pour pouvoir former une Europe trop territoriale.

Un dernier point est notamment à considérer du fait que l'euro est aussi présent dans le monde entier avec les territoires et les départements d'outre-mer pour la France ainsi que les territoires espagnols. Des états africains désirent aussi y adhérer. Cela nous montre donc son importance internationale qui débute aussi.

Enfin pour clore cette ballade autour de l'Europe, que cela ne nous empêche pas de penser au bonheur et à la joie que cela représenterait pour tous les européens, si cette monnaie voyait vraiment le jour pour tous ses habitants. Enfin je me permettrai d'adresser cette petite supplique à nos dirigeants européens :

Princes ayez pitié des habitants  
Dont les euros sont la seule monnaie  
Faites leur durer éternellement  
Ce vrai trésor dans leur porte-monnaie.

---

### La fin du billet de 500 euros

Prévue par les gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) aux alentours de la fin 2018, l'arrêt de l'impression du billet de 500 euros violet a été décidé. Ces coupures ne seront donc plus produites mais conserveront leur valeur et pourront être échangées à tout moment dans les banques centrales. La lutte contre le trafic, le terrorisme et le crime organisé est la principale motivation de cette suppression. Cette décision fut très mal accueillie en Allemagne et en Autriche où cette valeur est très utilisée. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il y avait 513.519.290 billets de 500 € en circulation au sein de la zone euro, pour une valeur totale de 256.759.645.000 €.



## SÉLECTION DE MONNAIES, JETONS ET MÉDAILLES FRAPPÉS EN LIMOUSIN VUS EN 2018

### Gauloises

Fraction 'au pégase' DT 3425. 0,36 g / 9 mm.  
D/ Profil à droite à la chevelure aquitanique.  
R/ Pégase à droite. Cercle pointé en-dessous.  
VSO iNumis 40-33 du 6 mars 2018.



Statère lémovice 'à la grue et au trèfle' DT 3406.  
Début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,96 g.  
D/ Profil à droite à la coiffure à grosses mèches, avec une volute en forme d'accolade sortant de la bouche. Grènetis.  
R/ Cheval à droite ; sur la croupe une grue ; en dessous, un fleuron trilobé centré d'un globule.  
Vente Sincona 51-2002.



Statère lémovice 'à la grue et au trèfle' DT 3409 var.  
Début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,99 g.  
D/ Profil à droite à la coiffure à grosses mèches, une mèche en S part du front.  
R/ Cheval à gauche ; sur la croupe une grue accostée de deux annelets ; en dessous, un fleuron trilobé.  
Vente Künker 312-1977.



### Mérovingiennes

Trémissis d'un atelier limousin. Inédit. 1,34g / 11 mm.  
D/ VEA...DDOLVS ? : buste diadémé à droite.  
R/ E...ADEN : croix sur deux degrés accostée des lettres E L  
• N (vraisemblable altération de LEMO).  
Vente iNumis 43-269 du 9-10-2018.



Trémissis de Curzac (Saint-Vitte-sur-Briance, 87).  
Belfort 1679 / Prou 1977. Or pâle, 1,19 g / 12 mm.  
D/ +CVRIWACO : buste barbu à droite.  
R/ +MARCOALDO- : croix reposant sur un oméga.  
VSO iNumis 40-98 du 06-03-2018.



Trémissis de Blond (87). 1,04 g / 12 mm, or fourré. VII<sup>ème</sup> siècle. Belfort manque, Prou manque.  
D/ BLATOMO + Buste diadémé à droite. Œil losangé.  
R/ + MO.... MO Croix grecque dans un cercle.  
MDC Monaco, auction 4, 15/11/2018, lot 304.



Denier d'Abrianico (?) 0,97 g / 13,6 mm. BnF MER-3797

D/ + ABRIANICO : buste diadémé à droite.

R/ : + NO...GISILO MON : croix accostée des lettres L E.

Cet atelier de la Cité des Lémovices n'est pas identifié. On en connaît deux trémissis (Prou 2025-26) au nom du monétaire Autharius.



Denier de l'Eglise de Limoges découvert en Anjou.

Trésor de Bais n° 133 = Lafaurie 1975, n°6.

D/ Lettres ER surmontées d'une croisette, avec les petites lettres ME de part et d'autre de la barre du E.

Lafaurie y voit le nom de l'évêque de Limoges Ermenus (vers 700)...

R/ : croix cantonnée des lettres ECLI pour eclisia / ecclesia.

Trace de légende circulaire : ...A V... ??



### Carolingiennes

Denier de Limoges au nom de Charlemagne, 1,1 g.

MEC Class 2 (771-793/4). Inédit avec la légende rétrograde.

D/ CARo-LVS en 2 lignes

R/ Trait prolongé une croisette bouletée vers la droite - LEM rétrograde - S (couché).

Vente Elsen 139-351.



### Féodales

Abbaye de Saint-Martial, denier aux 2 maillets, collection particulière

Duché d'Aquitaine, Edouard III d'Angleterre, Guyennois d'or frappé à Limoges, Classical Numismatic Group - vente XXI, Lot 1534

Comté de la Marche, denier d'Hugues XIII, eBay

### Royales

#### **Charles V**

Blanc au K, Monnaies d'Antan, vente 23, 19/05/2018, lot 997

#### **Charles VII**

Blanc à la couronne, 3<sup>e</sup> émission, Coll. privée

#### **Charles VIII**

Écu d'or au soleil, émission du 11 septembre 1483, Coll. Privée

#### **Louis XII,**

Écu d'or au porc-épic, Coll. Privée

#### **François 1<sup>er</sup>**

Écu d'or au soleil réparé, 5<sup>ème</sup> type, Collection Capital

### Charles IX

- Ecu d'or au soleil, 1572, Godot et Fils, Paris

### Henri III

- Ecu d'or au soleil 1578, VE Osenat Fontainebleau, 24/02/2018, lot 30
- Demi-franc, 1584, DNW, Auction du 21 mars 2013, lot 1156.
- Quart d'écu, 1587, iNumis, VSO 42, 5 juin 2018, lot 370.

### Henri IV

- Demi-franc, 1597, Cabinet des Médailles.
- Huitième d'écu, 1603, Cabinet des Médailles.

### Louis XIII

- Ecu d'or, 1641, Col. particulière.
- Quart de franc, 1614, Col. privée
- Quart de franc 1620, Col. Privée
- Huitième d'écu 1642, Col. Privée

### Louis XIV

- Ecu, 1693, réformation, 1<sup>er</sup> type aux 8 L, DNW, Auction du 7 octobre 2003, lot 1291.
- Quart d'écu, 1693, type aux 8 L, 1<sup>er</sup> type, VSO 42, 5 juin 2018, lot 480.
- Quart d'écu, 1697, type aux palmes, Col. Privée
- 1/12<sup>e</sup> d'écu 1661 I avec une double contremarque ottomane : ثمان = 1/8<sup>e</sup> [de la pièce espagnole de 8 réaux] et ٨٠ = [10]80 AH (1669). 2,2 g / 20 mm.

Vente Heritage Auctions 271840-37380 du 7 octobre 2018



### Louis XV

- Double louis d'or à la vieille tête 1773, VE Phidias-Vinchon, 14/06/2018, lot 142.
- Louis d'or, 1734, type dit aux lunettes, CGB, Boutique Royales.
- Ecu, 1766, type au bandeau, CGB.
- Vingtième d'écu, 1784, type aux branches d'olivier, iNumis, VSO 42, 5 juin 2018, lot 546.

### Louis XVI

- Double louis d'or au buste nu 1776, VE Artcurial 3342, 5/12/2017, lot 135.

## Révolutionnaires

### Constitution

- Ecu 1793, winnumis, eBay.
- 12 deniers 1791, 1<sup>er</sup> semestre, Comptoir Toulousain Métaux précieux.

## Modernes

### 1<sup>er</sup> Empire

- 40 Francs 1807, tête nue, République Française, VE LIBERT, Collection NOTE, 13-14 février 2018, lot 267.
- 20 Francs An 14, Maison Palombo Genève, E-Auction N°1, 18/01/2019, lot 239.

## QUELQUES MÉDAILLES & JETONS AJOUTÉS AU SITE DE LA SNL EN 2018

Ce sont plus de vingt et une médailles ou jetons qui, cette année encore, ont été retrouvés sur le net ou dans des collections particulières, et mis sur le site. Regrettons l'absence de ces petits objets retraçant l'histoire de notre région dans de nombreuses bourgades creusoises ou corréziennes. N'hésitez point à nous contacter si vous en possédez.



Médaille éditée à l'occasion du 60ème anniversaire de la création à Limoges de la C.G.T. en 1895.



Fête agricole de Couzeix (Haute-Vienne), médaille en argent de Coudrat offerte par le Conseil Municipal en 1928.



Société d'Horticulture de Limoges Jean de la Quintinie par H. de Longueil.



Concours musical en 1932, jeton en bronze de 46mm.



Les Tanneries Limousines  
Au droit, blason de Limoges couronné, 3 fleurs de lys, effigie de Saint Martial.



Club nautique de Limoges  
Médaille en bronze de 146 grammes pour un diamètre de 68 mm.



Comice Agricole de Tulle. Médaille en argent, éditée en 2 formats, 34 et 50 mm.



École de Musique en 1938, jeton en cuivre.



Aéro-club du Limousin, jeton en maillechort.



Concours provincial des Maîtres d'Hôtel.

## COMMENT ADHERER A LA SOCIETE NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN

La Société Numismatique du Limousin fondée en 1972 par Georges Frugier est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Elle s'est donné pour but de faciliter par des réunions, des colloques et des publications, les recherches historiques et archéologiques et les études économiques, artistiques et techniques concernant les monnaies et les médailles.

Ses membres se réunissent chaque deuxième samedi du mois de 14h00 à 16h30 dans les locaux de l'Espace associatif Charles Silvestre. Les réunions se déroulent en deux parties, la première est réservée aux activités de l'association : informations diverses, mise au point de manifestations, projets... La seconde est consacrée aux communications, études, ou discussions sur des sujets numismatiques variés. Chaque séance se termine par une bourse d'échange.

En devenant membre de la Société Numismatique du Limousin (il suffit pour cela de s'acquitter du montant de sa cotisation annuelle : le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur notre site), vous bénéficierez de conseils, de l'accès à la bibliothèque, de commandes groupées, de remises auprès de certains professionnels et de l'expérience des "anciens", le tout dans une ambiance fort sympathique.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou rendez-nous visite lors d'une prochaine réunion où un chaleureux accueil vous sera réservé.

### Calendrier des réunions

le 2<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 14h à 16h30  
9 mars 2019    13 avril 2019    11 mai 2019    8 juin 2019  
13 juillet 2019    13 septembre 2019    12 octobre 2019    9 novembre 2019  
14 décembre 2019    11 janvier 2020    8 février 2020 (Assemblée Générale)

### Bourse – exposition

dimanche 6 octobre 2019

### Permanences à l'Espace associatif

le 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 14h à 16h30  
27 mars    24 avril    22 mai    26 juin    25 septembre  
23 octobre    27 novembre    22 janvier 2020

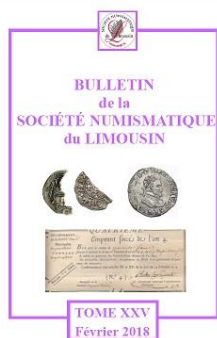


## SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

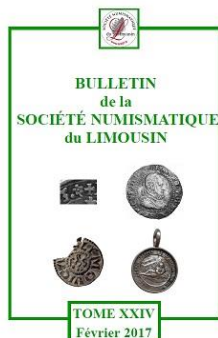
Espace associatif  
40, rue Charles Silvestre  
87100 LIMOGES  
[snl87@snl87.fr](mailto:snl87@snl87.fr)  
[www.snl87.fr](http://www.snl87.fr)

## NOS PUBLICATIONS

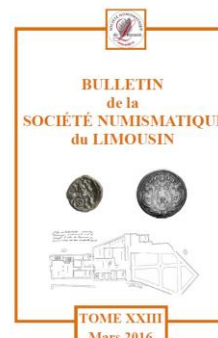
Les tomes I à XXV de notre bulletin (années 1994 à 2018) sont tous téléchargeables gratuitement, au format PDF, sur notre site : [www.sn187.fr/publication.htm](http://www.sn187.fr/publication.htm).



**Tome XXV, février 2018**

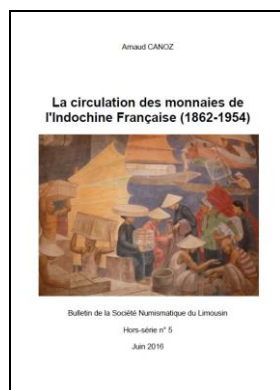


**Tome XXIV, février 2017**



**Tome XXIII, février 2016**

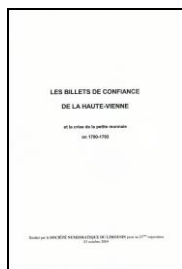
Un formulaire de commande est également disponible sur le site pour en acheter la version papier, ainsi que les numéros hors-série :



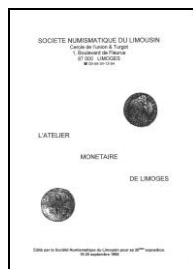
A. Canoz, *La circulation des monnaies de l'Indochine française (1862-1954)*, juillet 2016, 44 pages. 12 €

Cet ouvrage d'Arnaud Canoz traite de la circulation monétaire de l'Indochine. Il permet de mieux comprendre quelle est la valeur des monnaies indochinoises à leur époque de circulation, et pourquoi leur composition métallique a évolué, de l'émission des premières monnaies en 1879 à la frappe des dernières monnaies au nom de la France, à la fin des années 1940.

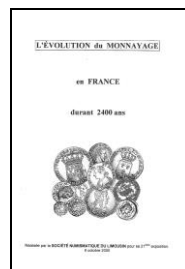
Mêlant à la fois la numismatique, l'art, l'histoire et l'économie, ce bel ouvrage en couleur est le seul traitant de ce sujet qui soit disponible en français. A lire sans modération pour tous les amoureux de la numismatique et de l'Indochine.



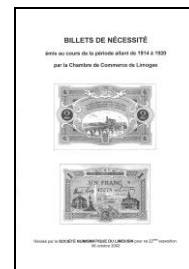
Les billets de confiance de la Haute-Vienne



L'atelier monétaire de Limoges



L'évolution du monnayage en France



Les billets de la Chambre de Commerce de Limoges

# LIMOGES (87)



**Dimanche 6 octobre 2019**

**de 9 h 00 à 17 h 00**

**Foyer Club de l'Alouette  
18-22, rue E. Varlin**

## **38<sup>e</sup> BOURSE - NUMISMATIQUE**



**MONNAIE  
PAPIER-MONNAIE  
MEDAILLES ET JETONS  
LIBRAIRIE  
NUMISMATIQUE**



**Entrée libre - parking assuré  
Organisée par la Société Numismatique du Limousin**

SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Espace associatif

40, rue Charles Silvestre

87100 LIMOGES

[snl87@snl87.fr](mailto:snl87@snl87.fr)

[www.snl87.fr](http://www.snl87.fr)

Le site de référence des monnaies, médailles, jetons et billets du Limousin



Avec le soutien de la  
Ville de Limoges

ISSN : 1265-3691

6 €